

DASTRI EN 2024



GLOSSAIRE



AG Assemblée générale de DASTRI

AGEC (loi) loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 11 février 2020

ARS Agence Régionale de Santé

CA Conseil d'administration de DASTRI

CHU Centre Hospitalier Universitaire

CiFREP Commission inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs.

CPP Comité des parties prenantes. Instance de gouvernance des filières REP créée par la loi AGECE.

CROP Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens

CSR Combustible Solide de Recyclage (valorisation énergétique)

CTO Comité Technique Opérationnel, instance de gouvernance inscrite dans le cahier des charges publié en 2022

DASRI Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DASRIe ou e-DASRI Déchets résultant des équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux

DASRI PAT Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

DASRI PROs Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des pharmaciens

DGPR Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques

DGS Direction Générale de la Santé au ministère de la Santé et de l'accès aux soins

DM Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

DROM-COM Départements et Régions d'outre-mer – Collectivités d'outre-mer

DT1 Diabétique de Type 1

FFD Fédération française des diabétiques

FSPF Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

GES Gaz à effet de serre

HPSA Health Products Stewardship Association, éco-organisme canadien en charge de la collecte et du traitement des DASRI et des MNU

IFOP Institut de sondage

INC Institut National de la Consommation

ISDND Installations de stockage de déchets non dangereux

MNU Médicaments Non Utilisés

PAT Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

PDC Points de collecte : Sites sur lesquels les bénéficiaires de la filière DASTRI peuvent venir déposer leurs boîtes jaunes et violettes

PUI Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

RECYPEN Expérimentation conduite par Lilly France, Sanofi et DASTRI concernant le recyclage des stylos injecteurs sans aiguille en fin de vie

REP Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

RS Réseaux sociaux

SFD Société Francophone du Diabète

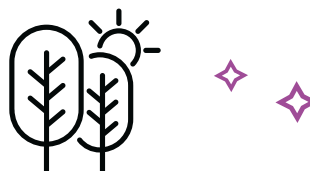
UCD Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses nécessitant une injection

UDM Unité de Dispositif Médical

USPO Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine



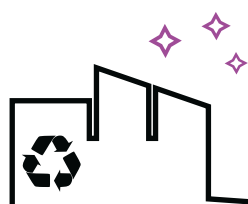
SOMMAIRE



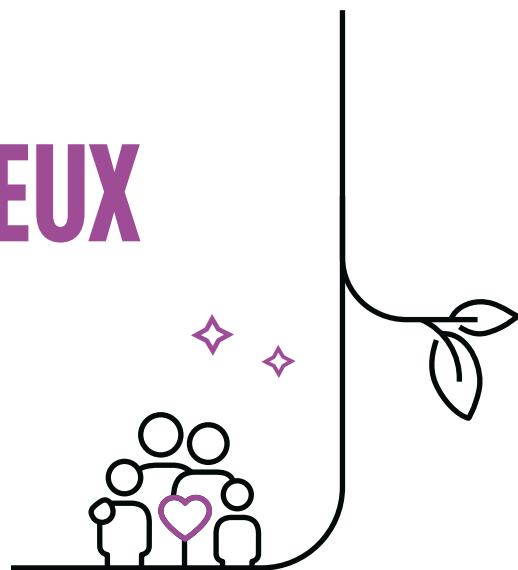
Une filière REP à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement	4
Message du président	5
Message de la déléguée générale	6
Chiffres clés 2024	7
Faits marquants 2024	8
Fiche 1 L'équipe et la gouvernance	9
Fiche 2 84 adhérents mobilisés pour prendre en charge la fin de vie de leurs produits	13
Fiche 3 Le réseau DASTRI : 20 223 points de collecte au service des patients	16
Fiche 4 Éliminer en sécurité les DASRI perforants : le circuit des boîtes jaunes	18
Fiche 5 Développer le recyclage des DASRI avec et sans électronique : le circuit des boîtes violettes	26
Fiche 6 Une REP innovante en santé et environnement	34
Fiche 7 Informer et sensibiliser les parties prenantes	39
Fiche 8 Les DASRI en outre-mer	50
Fiche 9 Des pharmaciens engagés dans une démarche éco-responsable	54
Fiche 10 Les activités de DASTRI hors agrément	56

ANNEXES

Annexe 1 Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT	59
Annexe 2 36 pathologies dans le périmètre de la filière DASTRI	60
Annexe 3 Répartition des adhérents en fonction de leur activité	61
Annexe 4 Réseau DASTRI et quantités collectées en 2024 – DASRI Patients sans électronique et vaccins	62
Annexe 5 Les opérations de traitement des DASRI perforants sans électronique	64
Annexe 6 Bilan Carbone	66
Annexe 7 Données financières	67



UNE FILIÈRE REP À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT



Agréé pour la troisième fois par les pouvoirs publics en décembre 2022, DASTRI est un éco-organisme unique en Europe, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux) pour mettre en œuvre le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Cet éco-organisme atypique se positionne à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement, comme en témoigne le corpus législatif et réglementaire constitué de références au Code de la santé publique et au code de l'environnement.

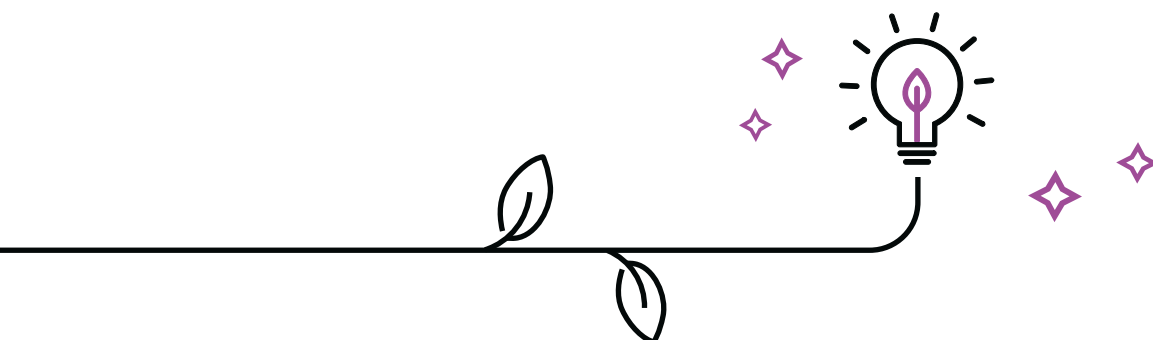
Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT  **ANNEXE 1**

DASTRI met à disposition des patients en autotraitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles une solution gratuite, simple et sécurisée pour la gestion de leurs déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) perforants qu'ils produisent à leur domicile lorsqu'ils se soignent ou se dépistent et qui présentent un risque pour la collectivité.

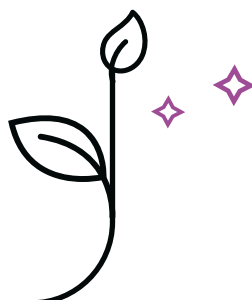
36 pathologies dans le périmètre de la filière DASTRI  **ANNEXE 2**

La filière s'appuie sur la distribution gratuite de contenants (boîtes jaunes pour les DASRI sans électronique perforants destinés à être éliminés, boîtes violettes pour les DASRI orientés vers des circuits de recyclage, notamment les DASRI avec électronique) par les 20 400 pharmacies d'officine de l'Hexagone et d'outre-mer et les PUI habilitées à faire de la rétrocession.

À vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme développe désormais un nombre croissant de solutions innovantes pour recycler les DASRI des patients et réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière.



MESSAGE DU PRÉSIDENT



YANNICK JÉGOU
Président de DASTRI



L'union fait la force ! Les avancées de la filière DASTRI en 2024 confirment l'adage.

Le principe du collectif est le fondement des filières REP à la française et la force de ce concept. Dans le cas de la filière DASTRI, c'est cette approche collective de mutualisation qui a permis de mettre en place une solution simple et sécurisée, pour les patients mais également pour les pharmaciens, capable de collecter les déchets de soins perforants à risque infectieux des patients en autotraitement. Peut-on imaginer la complexité, pour ces deux acteurs clés de la filière, d'un système dans lequel chaque metteur en marché se doterait de son propre dispositif ?...

Côté adhérents, le principe démontre également ses vertus en leur permettant de se doter d'un levier de progrès à des coûts maîtrisés. Pour mémoire, l'étude de préfiguration de la filière évaluait il y a plus de dix ans son coût à près de 20 millions d'euros¹ ! En mettant leurs moyens en commun, les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux renforcent en outre, grâce à l'éco-organisme DASTRI, leur capacité d'innovation.

Les adhérents se sont ainsi dotés d'un outil unique, le DASTRI LAB. Ce centre technique dédié à l'innovation et à l'environnement a, dans un premier temps, mis au point le processus de séparation des fractions matière des e-DASRI à des fins de recyclage. Depuis 2024, la démarche conjointe de deux adhérents permet à des dispositifs médicaux sans électronique et sans aiguille d'entrer à leur tour dans l'économie circulaire. Il est probable qu'à terme le dispositif pourra également s'étendre aux DASRI perforants sécurisés. L'outil industriel du DASTRI LAB est lui-même engagé dans un processus d'amélioration continue : introduction de l'intelligence artificielle dans les opérations de tri, recherches conduites avec

des partenaires pour identifier des débouchés pour certains plastiques, première composante des dispositifs médicaux. Et, ce faisant, par un effet d'entraînement vertueux, il incite les adhérents à faire évoluer leurs produits en prenant en compte la fin de vie en amont, dès la conception. De par son positionnement, DASTRI fédère ses adhérents autour d'une économie plus circulaire.

S'il s'exprime au niveau de la filière DASTRI, le collectif peut également jouer son rôle à l'échelle de l'inter-filières en France. De ce point de vue, DASTRI a contribué en 2024 à l'émergence d'un collectif des filières REP. L'opportunité en a été donnée par la décision des pouvoirs publics d'engager une réflexion sur l'évolution de la gouvernance du système français des REP. S'ils partagent le constat et un certain nombre des propositions avancées par la mission interministérielle d'inspection, les dirigeants des éco-organismes ont souhaité, en tant que collectif, exprimer leur propre position et revendiquer d'être mieux associés à l'avenir à la définition des objectifs qui leur sont assignés.

L'international, enfin, constitue un autre axe de développement du collectif. En 2024, DASTRI a poursuivi ses échanges avec HPSA, l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DASRI et des MNU dans plusieurs provinces du Canada. Le memorandum qui sera signé début 2025 a pour objectif de développer différentes coopérations. Alors que les adhérents de DASTRI sont majoritairement des entreprises internationales et que les réglementations environnementales se multiplient à différents niveaux, organiser le partage d'information et de bonnes pratiques et réfléchir à la création d'outils communs semble une perspective prometteuse.



1. Étude de préfiguration de la filière REP commandée par l'ADEME au cabinet Girus - Février 2009.

MESSAGE DE LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE



LAURENCE BOURET
Déléguée générale
de DASTRI



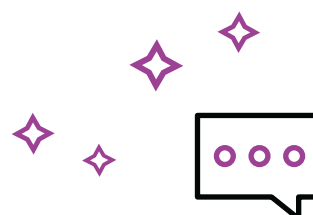
En 2024, la filière DASTRI a parcouru du chemin en direction d'une économie plus circulaire et d'une plus grande écoresponsabilité. Cette démarche s'est articulée autour de trois axes : recyclage, réemploi et éco-conception.

En parallèle du circuit des boîtes jaunes pour les DASRI perforants sans électronique, qui a poursuivi sa progression (2 072 tonnes traitées, en hausse de 5 %), le circuit des boîtes violettes pour les DASRI des patients avec électronique a connu une montée en puissance significative. Le nombre de boîtes violettes distribuées a été multiplié par 2,5 en un an. Le tonnage net de pompes patch et de capteurs de glucose en continu collecté et acheminé vers le DASTRI LAB a augmenté de 45 % en un an. Leur taux de collecte est de 42 % en 2024 vs 35 % l'année précédente. 43 % des e-DASRI collectés ont pu être recyclés et DASTRI a multiplié ses investigations pour identifier les meilleures solutions de recyclage pour les plastiques, principale composante de ces dispositifs médicaux.

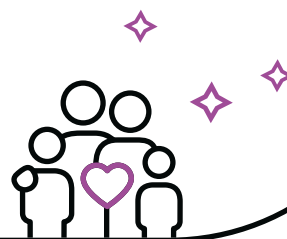
Concernant le réemploi, une étape clé a été franchie fin 2024. Le projet boîtes réutilisables, pour lequel DASTRI avait déposé un dossier en 2023 conformément à ses obligations de cahier des charges, a été validé en réunion interministérielle. Aujourd'hui à usage unique, en application de la réglementation française, les boîtes distribuées aux patients pourraient demain voir s'ouvrir la possibilité d'un usage multiple. Ce qui représenterait un gain de matière significatif compte tenu du nombre de boîtes distribuées aux patients chaque année. 4,3 millions de boîtes jaunes à usage unique, éliminées avec leur contenu, ont été consommées en 2024. Depuis la création de la filière, ce chiffre s'élève à plus de 35 millions !

Enfin, en matière d'éco-conception, l'éco-organisme note un intérêt croissant de ses adhérents pour faire évoluer les dispositifs médicaux qu'ils mettent sur le marché même si les contraintes qui pèsent sur ces produits, qui ne sont pas des produits comme les autres, sont significatives.

L'autre fait notable de l'année 2024 est le développement de prestations hors agrément. L'expérimentation lancée en juin par Lilly France, Sanofi et DASTRI concernant les stylos injecteurs sans aiguille mis sur le marché par ces deux entreprises adhérentes va venir renforcer le flux des dispositifs médicaux en fin de vie susceptibles d'être recyclés. Le développement du périmètre hors agrément de la filière a en fait commencé dès 2018, dans une dimension géographique, avec la couverture par DASTRI de la Principauté de Monaco, mais pour un volume d'activité restreint. Il a ensuite concerné une autre catégorie de producteurs – les pharmaciens – avec la prise en charge, à la demande des pouvoirs publics, des déchets de vaccination et de tests durant la pandémie. Un dispositif qui s'est pérennisé en 2023 dans un cadre conventionnel construit avec les syndicats de pharmaciens pour les seuls déchets issus de la vaccination. En 2024, c'est une nouvelle catégorie de produits qui entre à son tour dans le périmètre des activités hors agrément de DASTRI dans le cadre de l'expérimentation Recypen. Extensions produits, producteurs et pays : de nouveaux développements sont prévus en 2025 sur ces trois axes. Ils témoignent de la vitalité du dispositif construit par la REP DASRI et de son attractivité auprès d'entreprises engagées dans des démarches écoresponsables.



CHIFFRES CLÉS 2024



84

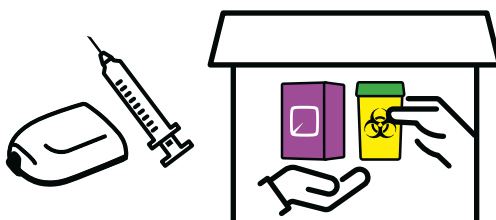
Nombre d'adhérents
de DASTRI
au 31.12.2024

1,25 Md

Nombre d'unités
de dispositifs médicaux
déclarées par les
adhérents de DASTRI
en 2024 (mises
en marché en 2023),
dont 6,67 millions de
DASRI avec électronique.

20 223

Nombre de points de
collecte du réseau DASTRI
en France au 31.12.2024 :
19 324 pharmacies,
852 déchetteries et
47 autres points de
collecte (camions de
collecte itinérante, PUI...).



4 327 590

Nombre de boîtes
jaunes pour DASRI
sans électronique
perforants distribuées
aux pharmacies
en 2024.

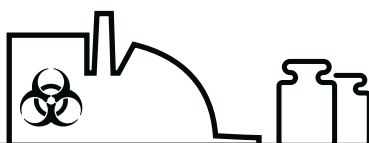
84 %

Taux de collecte 2024
des DASRI
sans électronique
dans l'Hexagone.*

*Vaccins inclus

2 072 t

Tonnage brut
(contenants et déchets
issus de la vaccination
inclus) de DASRI sans
électronique traité
par DASTRI en 2024.
Les contenants
représentent
42 % de ce tonnage.



332 896

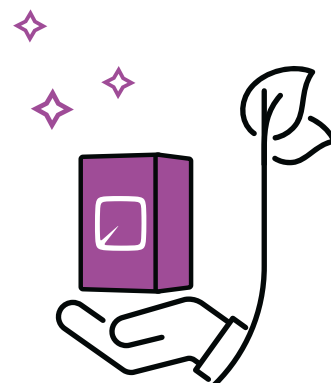
Nombre de boîtes
violettes distribuées
aux pharmacies en 2024
pour permettre le
recyclage de certains
DASRI.

42 %

Taux de collecte 2024
des DASRI
avec électronique
(moyenne France).

108 t

Tonnage brut
(contenants inclus)
de DASRI avec
électronique collecté
par DASTRI en 2024
pour recyclage.
Les contenants
représentent
19 % de ce tonnage.



FAITS MARQUANTS 2024

20 MARS 2024

Présentation de l'expérimentation Recypen

Lors du congrès de la SFD, DASTRI, Lilly et Sanofi présentent l'expérimentation Recypen. Son objectif : élargir le recyclage des dispositifs médicaux, jusqu'alors limité aux DASRI avec électronique, à une nouvelle catégorie de DM – les stylos injecteurs sans aiguille –, ce qui suppose de les collecter séparément des DASRI perforants sans électronique qui sont éliminés.

JUIN 2024

Démarrage opérationnel de l'expérimentation Recypen

Avec l'envoi des boîtes violettes Recypen dans plus de 7 000 pharmacies, la collecte des stylos injecteurs sans aiguille peut commencer dans les quatre régions sélectionnées : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France et Occitanie.

RECYPEN™



29 AOÛT 2024

Lancement de la campagne Des boîtes pour la vie

Une campagne de sensibilisation nationale, multicible et multicanale : annonces print et spots TV et radio seront diffusés durant le dernier quadrimestre dans la presse professionnelle, la presse santé grand public, des chaînes de TV en Île-de-France et en outre-mer, des radios d'outre-mer et sur les réseaux sociaux. Objectif : sensibiliser les patients et les acteurs professionnels (pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmières) aux usages respectifs des boîtes jaunes et des boîtes violettes. La campagne sera poursuivie en 2025.



SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024

11^e baromètre IFOP-DASTRI

Le baromètre, réalisé par DASTRI depuis 2014 en partenariat avec l'IFOP et la FFD auprès des patients en autotraitement et des pharmaciens, permet d'évaluer les pratiques et les perceptions de ces deux acteurs clés de la filière.

DÉCEMBRE 2024

Une étape clé franchie pour le réemploi des boîtes

Le principe d'une expérimentation pour le réemploi des boîtes DASTRI est validé en réunion interministérielle. Prochaine étape : la modification et la publication d'un décret dérogatoire en Conseil d'État au troisième trimestre 2025, suivi de l'arrêté qui pourrait autoriser DASTRI à lancer l'expérimentation.

FICHE 1

L'ÉQUIPE ET LA GOUVERNANCE



L'ÉQUIPE DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents.

Laurence Bouret Déléguée Générale

Enolat Arlot Alternante contrôle de gestion

Julien Lanzarini Responsable innovation et éco-conception

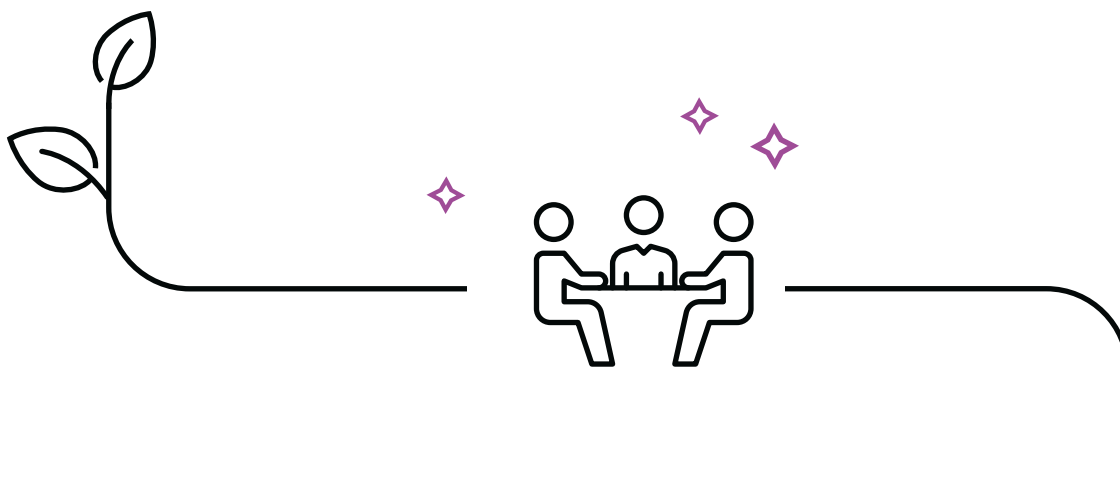
Eloïse Guinet Alternante design produit

Eva Heyne Responsable collecte

Valentin Campos Suarez Chargé de mission opérations

Vanessa Chirinos Telles Chargée de communication

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.



LA GOUVERNANCE DE DASTRI

L'association, réagréée jusqu'au 31 décembre 2028 pour les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement, y compris les équipements électriques et électroniques associés à de tels dispositifs, et par les utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de deux ministères.

Conseil d'administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

Le 28 mars, DASTRI a renouvelé pour trois ans son conseil d'administration lors de son assemblée générale. Seul changement : le remplacement d'Ypsomed France par Embecta au sein du collège Dispositif Médical In Vitro.

Fin 2024, les membres du Conseil d'administration sont :

Collège Médicaments



Elsa Biais-Sauvêtre
Pfizer SAS



Patrick Emiel
Novo Nordisk



Yannick Jegou
MSD



Pascal Joly
Medac



Jean-Marc Lacroix
Sanofi Winthrop Industrie

Collège Dispositif Médical



Jean-Marie Cabrières
Roche Diagnostics
France²



Gabriel Guigand³
Insulet France

Collège Dispositif Médical In Vitro



Alix de Fromont⁴
Embeca France



Méliani Réda Rebzani
LifeScan France SAS

Les membres du Bureau de DASTRI sont Yannick Jegou (MSD), président, Jean-Marc Lacroix (Sanofi Winthrop Industrie), vice-président, Jean-Marie Cabrières (Roche Diagnostics France), secrétaire, et Pascal Joly (Medac), trésorier.

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois : 7 mars, 28 mars, 19 juin, 11 octobre et 10 décembre 2024.

L'assemblée générale s'est tenue le 28 mars 2024.

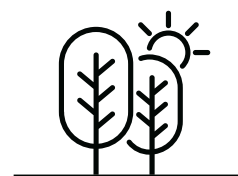
L'association est placée sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le censeur d'État de l'éco-organisme, M. André Leprince Granger, participe à l'ensemble des CA et AG.

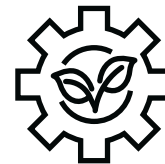
2. Depuis le 11 octobre 2024, suite à la fusion entre Roche Diabetes Care France et Roche Diagnostics France

3. Depuis le 1^{er} juillet 2024

4. Depuis le 28 mars 2024



LA GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE



Comité des Parties Prenantes

Le Comité des parties prenantes de la filière, instance créée par la loi AGECE, est constitué de douze membres (deux par collège) : représentants des producteurs (adhérents de DASTRI), des opérateurs de collecte, des collectivités locales et des associations d'usagers du système de santé (associations de patients) ainsi que des représentants des professionnels libéraux de santé et des institutions de santé, les membres de ces deux collèges ne prenant pas part aux votes du comité. Le 28 juin 2024, le comité a été consulté en vue de l'auto-contrôle périodique de l'éco organisme (Article R541-126) qui sera conduit en 2025. La grille de l'évaluation à venir, articulée autour de douze axes (gouvernance, gestion financière, barème, collecte et traitement, outre-mer, communication, études, R&D...) et 53 points de contrôle, a été soumise pour avis au CPP qui n'a fait aucune remarque.

Comité technique opérationnel (CTO)

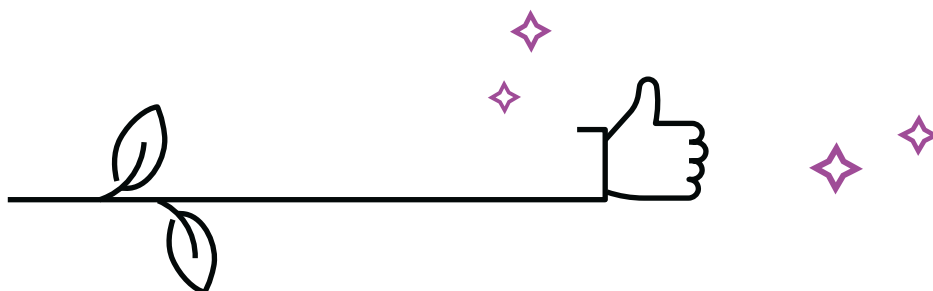
Le cahier des charges, sur la base duquel DASTRI a été réagréé pour six ans en décembre 2022, prévoit la mise en place d'un comité technique opérationnel de gestion des DASRI, chargé d'assurer une concertation concernant les exigences de gestion des déchets et les évolutions à apporter à ces exigences. Lors de la réunion de décembre 2023 du comité des parties prenantes appelé à se prononcer sur la composition du CTO, les représentants des associations de patients ont exprimé le souhait de ne pas être représentés au CTO. Ce comité est de ce fait constitué de représentants des opérateurs de gestion des DASRI et des syndicats de pharmaciens. Le CTO s'est réuni le 17 septembre 2024.

Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP)

La commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) est chargée de rendre des avis consultatifs et publics sur différents sujets relatifs à la filière tels que projet d'arrêté portant cahier des charges, demande d'agrément de l'éco-organisme, projet d'arrêté relatif aux modulations des contributions financières versées par les producteurs.

La CiFREP est composée d'un président, nommé par le ministre chargé de l'environnement, et de cinq collègues – producteurs, collectivités territoriales, associations, opérateurs de la gestion des déchets, État –, dont la composition ne reflète pas les spécificités de la filière DASTRI et de son positionnement atypique au regard de la représentation très limitée ou de l'absence de représentants des principaux acteurs de la filière : entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux au sein du collège producteurs ; associations de patients au sein du collège associations ; représentant du ministère de la Santé et de l'Accès aux soins au sein du collège de l'État. Le président peut toutefois inviter des représentants spécifiques à la filière, en fonction de l'ordre du jour.

En 2024, la CiFREP s'est réunie 12 fois. Elle n'a pas mis à l'ordre du jour de sujet concernant la filière DASTRI.



QUELLE ÉVOLUTION POUR LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME FRANÇAIS DES REP ?



En 2024, DASTRI a contribué à l'émergence d'un collectif des filières REP, force de proposition concernant l'évolution de la gouvernance du système français des REP.

À l'origine de cette démarche, la décision de la première ministre Élisabeth Borne, en janvier 2024, de confier à plusieurs organismes publics – Inspection générale de l'environnement et du développement durable, Conseil général de l'économie et Inspection générale des finances –, une mission ayant pour objectif la réforme de la gouvernance, de la régulation économique et du fonctionnement des éco-organismes qui permette de renforcer leur efficacité économique et environnementale. Plus de trente ans après la création de la première filière REP et au regard de la montée en puissance du système attendue dans les prochaines années, il était légitime de questionner le système français.

En complément des entretiens individuels auxquels ils ont été conviés, les dirigeants de la quasi-totalité des éco-organismes, dont DASTRI, ont souhaité – en tant que collectif – faire part en mars 2024 de leur position commune à la mission interministérielle d'inspection. Dans cette même logique, le collectif s'est prononcé en septembre 2024 sur les évolutions proposées par la mission d'inspection⁵.

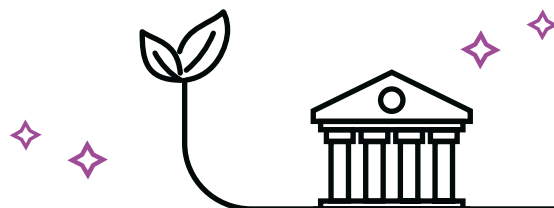
Concernant la gouvernance, les éco-organismes approuvent la séparation des fonctions entre la fixation du cadre réglementaire par la DGPR et la délivrance et le suivi des agréments par une instance de régulation aux compétences économiques affirmées. La nouvelle instance de pilotage, de contrôle et de sanction, qui se substituerait aux multiples intervenants actuels – Ademe, CiFREP, censeurs d'État, médiateurs... – aurait pour mission de collecter, fiabiliser et actualiser les données sur lesquelles doit être assis le pilotage des filières REP. Elle délivrerait des agréments sans limite temporelle (vs six ans concernant DASTRI) et mettrait en place un mécanisme de suivi de la performance fondé sur un cadre d'objectifs quadriennal, assorti d'un dispositif de réponse adapté, rapide et dissuasif en cas de constat d'écart à la cible.

A contrario, le collectif a regretté qu'en l'état il ne soit pas prévu de consulter les éco-organismes :

- au niveau de la DGPR, pour définir les lignes directrices (en remplacement des cahiers des charges) fixant les objectifs de moyen terme, associés à des indicateurs pertinents,
- et au niveau de l'instance de régulation, pour définir le cadre d'objectifs quadriennal décliné à partir de ces lignes directrices.

Renoncer à l'expertise des éco-organismes conduit en effet à la fixation d'objectif fragilisés par l'absence de données robustes les rendant parfois inatteignables.

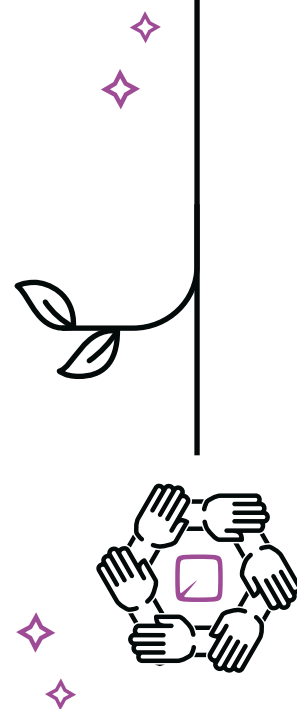
Pour mieux porter leurs points de vue à l'avenir, les éco-organismes ont conclu à la nécessité de se structurer en créant une instance pérenne représentative du collectif.



5. Note de position commune des éco-organismes sur le rapport de la mission d'inspection relatif à la performance et à la gouvernance des filières REP – Septembre 2024.

FICHE 2

84 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS



En 2024, six entreprises ont rejoint la filière DASTRI : Abacus Medicine, Ascendis Pharma, Boehringer Ingelheim, Diabeloop, Kyowa Kirin et SOL-Millennium. Roche Diabetes Care France a fusionné avec Roche Diagnostics France. Biotest France a été absorbé par Grifols France et Janssen-Cilag opère désormais sous la marque Johnson & Johnson Innovative Medicine. Au 31 décembre 2024, DASTRI comptait 84 adhérents vs 79 fin 2023.

Par ailleurs, six entreprises sont engagées dans un processus d'adhésion à l'éco-organisme qui aboutira en 2025.

Répartition des adhérents en fonction de leur activité  **ANNEXE 3**

Les adhérents de DASTRI présentent une grande diversité de profils :

- une majorité (56 soit 67 %) sont des entreprises mixtes, simultanément producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux. 22 adhérents relèvent de la catégorie dispositifs médicaux et 6 de celle des entreprises du médicament.
- certains adhérents sont de grands groupes ; d'autres des PME.
- la grande majorité d'entre eux sont des filiales de groupes dont les sociétés mère - et donc les centres de décision - sont basés hors de l'Hexagone, dans une vingtaine de pays.⁶



6. Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse.

1,25 MILLIARD D'UNITÉS DE DISPOSITIFS MÉDICAUX DÉCLARÉES PAR LES ADHÉRENTS EN 2024

Pour financer les missions de l'éco-organisme, les adhérents versent à DASTRI une contribution calculée sur la base d'un barème en fonction notamment des quantités de produits déclarées. Le montant des cotisations appelé en 2024, au regard des déclarations adressées par les adhérents au premier trimestre 2024, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année 2023.

Comparées à l'année précédente, ces déclarations font apparaître une diminution du nombre d'unités de dispositifs médicaux mises en marché (1 247 338 167 unités vs 1 382 119 403), avec toutefois des évolutions très diverses d'une catégorie de produit à une autre, qui reflètent l'évolution des pratiques des patients en autotraitement :

- le nombre d'UDM avec électronique poursuit sa croissance : 6 668 055 mis en marché en 2023 vs 6 364 140 en 2022, soit une augmentation de près de 5 % et de 26 % en deux ans.
- en parallèle, le nombre d'UDM sans électronique diminue (1 240 670 112 mis en marché en 2023 vs 1 375 755 263 en 2022, soit -10 %), mais reste largement dominant.
- À noter : les quantités de stylos avec aiguille sertie ou avec aiguille rétractable augmentent en un an de près de 17 %. Quand, dans le même temps, le nombre de lancettes et autopiqueurs à usage unique poursuit sa décroissance : -14 % en 2023 vs 2022 après -6,6 % en 2022 vs 2021.

UDM		QUANTITÉS
	Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	586 000 688
	Aiguilles pour stylo	564 159 525
	Aiguilles seules	25 867 253
	Microperfuseurs	243 406
	Sets de transfert	4 107 977
	Cathéters	4 132 961
	Cathéters tout en un	2 215 910
	Stylos avec aiguille sertie ou avec aiguille rétractable	20 839 884
	Seringues avec aiguille solidaire	22 693 631
	Imijets	279 078
	Auto-piqueurs pour autotests	107 875
	Inserteurs sans EEE*	10 021 924
	Inserteurs avec EEE	974 617
	Pompes avec EEE	5 693 438
TOTAL UDM		1 247 338 167 (-9,7 %)
TOTAL UCD		103 254 075 (+6,2 %)

*EEE : Équipement électrique et électronique

UNE FILIÈRE REP FINANCÉE À 100 % PAR LES ADHÉRENTS, SANS RÉPERCUSSION POUR LES PATIENTS

Contrairement aux autres filières REP, qui répercutent leur coût de fonctionnement sur les consommateurs, le montant des contributions payées par les adhérents de DASTRI n'est pas répercuté sur les patients du fait des modalités de fixation des prix des médicaments et des dispositifs médicaux.

Le barème des contributions est basé sur les coûts induits par la gestion des déchets et des objectifs de collecte fixés à DASTRI par le cahier des charges.

En 2024, le montant appelé auprès des adhérents pour financer les missions sous agrément de l'éco-organisme concernant les DASRI patients s'est élevé à 12 788 044 euros HT.

Mode de calcul des contributions pour les DASRI sans électronique

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : 50 % pour la partie médicaments et 50 % pour la partie dispositifs médicaux.

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2024 s'appuie sur le budget prévisionnel voté par les adhérents pour l'année en assemblée générale. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x le nombre d'adhérents). Le solde (budget – cotisations forfaitaires) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché en année N-1 ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant).

À noter : concernant les opérations réalisées par DASTRI en dehors de son agrément comme l'expérimentation Recypen (collecte séparée de stylos injecteurs sans aiguille à des fins de recyclage), celles-ci font l'objet d'un financement spécifique par les entreprises concernées.

Mode de calcul des contributions pour les DASRI avec électronique

Concernant les e-DASRI, et en l'absence de visibilité concernant les caractéristiques de ces produits et leur nombre, les entreprises du collectif ont choisi depuis 2016 de faire supporter aux seules entreprises concernées les coûts spécifiques induits (boîtes différentes, traitement différent des déchets...). En contrepartie, elles ne contribuent pas aux dépenses mutualisables avec l'ensemble des entreprises du collectif (frais de structure...). Cela n'entraîne donc aucun impact sur la contribution des metteurs en marché des DASRI perforants sans électronique. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique gagnant /gagnant entre industriels toujours recherchée par l'éco-organisme.

Critère d'éco-modulation pris en compte

Le cahier des charges prévoit que l'éco-organisme propose un système de primes et pénalités destiné à favoriser la recyclabilité des produits.

Dans le cas de DASTRI, seuls les DASRI avec électronique peuvent justifier un tel système, les DASRI perforants sans électronique devant, en application de la réglementation, être incinérés.

Lors de la réunion du 13 décembre 2023, DASTRI a présenté aux membres du comité des parties prenantes un programme de pénalités pour les e-DASRI pouvant aller de + 10 % (en 2024) à + 20 % (en 2028) applicables aux contributions pour des produits susceptibles de perturber leur recyclage et ayant un impact négatif sur l'environnement. Le CPP a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le critère déclenchant cette pénalité est la présence de retardateurs de flamme bromés dans les plastiques composant les dispositifs médicaux concernés. Ces produits ne relevant pas de ce cas de figure, aucune pénalité n'a été appliquée en 2024.

FICHE 3



LE RÉSEAU DASTRI : 20 223 POINTS DE COLLECTE AU SERVICE DES PATIENTS

DASTRI s'appuie sur un réseau de collecte très dense, gage de simplicité pour les patients et d'efficacité pour la filière. Il est constitué principalement des pharmacies d'officine et complété par des déchetteries – notamment en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes – et d'autres catégories plus exotiques de points de collecte (camions itinérants en zones de montagne, PUI, laboratoires de biologie médicale...).

Pour la première fois depuis la création de la filière, le nombre total de points de collecte a légèrement diminué en 2024. Cette évolution résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'impact des fermetures d'officines. 19 324 pharmacies étaient PDC DASTRI fin 2024 vs 19 457 un an plus tôt (-133). À noter : si 95 % des pharmacies sont points de collecte, un millier d'officines devraient encore rejoindre le réseau, cinq ans après la promulgation de la loi AGECS, pour se mettre en conformité avec la réglementation, qui stipule que toutes les pharmacies doivent accepter les DASRI des patients en autotraitement.
- en parallèle, la réduction du nombre de PDC dans les autres catégories, engagée depuis plusieurs années, s'est poursuivie (-9 %).

Au global, le réseau DASTRI comptait en France 20 223 PDC fin 2024 vs 20 446 fin 2023. La baisse concerne toutes les régions de l'Hexagone – notamment la Normandie, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté –, à l'exception de Nouvelle-Aquitaine et de la Corse. En revanche, le solde est globalement positif en outre-mer (608 PDC fin 2024 vs 578 en 2023).

Répartition par
catégorie du réseau
20 223* PDC DASTRI
au 31.12.2024

*20 239 PDC avec
les 16 pharmacies qui
constituent le réseau
DASTRI dans la
Principauté de Monaco.



19 324
pharmacies
(95,6 %)



852
déchetteries et bornes
en collectivités locales (4,2 %)

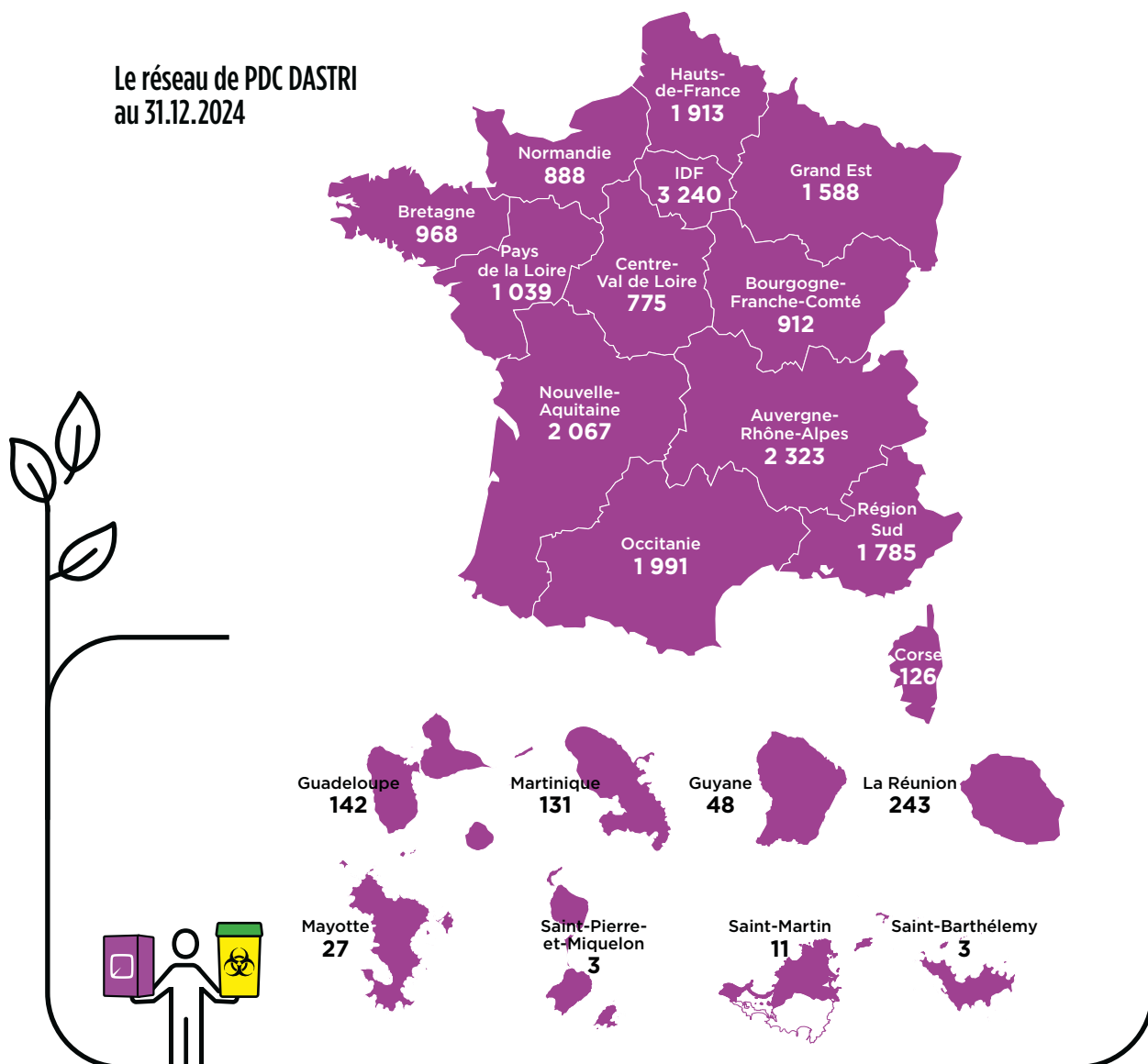


47
autres profils
(0,2 %)

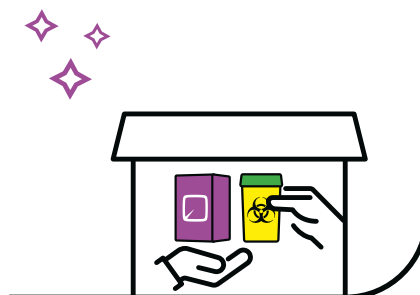
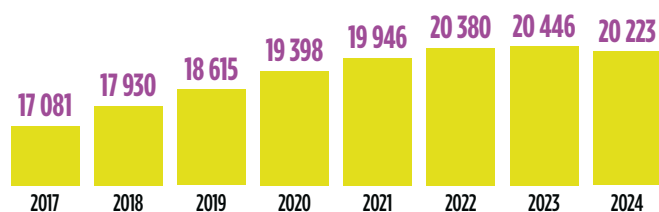


DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES : - 253 PDC DANS L'HEXAGONE, + 30 PDC EN OUTRE-MER

Le réseau de PDC DASTRI
au 31.12.2024



Évolution du réseau DASTRI depuis 2017



FICHE 4



ÉLIMINER EN SÉCURITÉ LES DASRI PERFORANTS : LE CIRCUIT DES BOÎTES JAUNES

4,3 MILLIONS DE BOÎTES JAUNES DISTRIBUÉES EN 2024

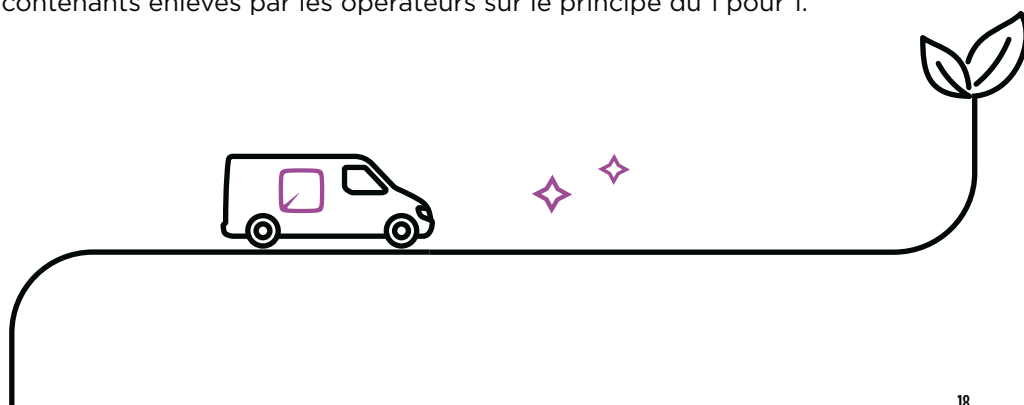
Les dispositifs médicaux perforants à risque infectieux sont stockés, après utilisation, dans des boîtes en plastique jaune à couvercle vert, disponibles gratuitement en pharmacie. Toutes les pharmacies ont l'obligation de distribuer ces contenants aux patients en autotraitement. Ces boîtes, à usage unique, sont fournies gratuitement aux pharmacies qui les commandent sur le site internet de DASTRI, et sont livrées dans un délai de cinq jours ouvrés, dans l'Hexagone comme en outre-mer.

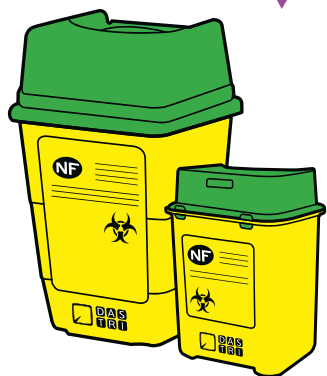
Depuis 2021, deux formats de boîtes jaunes sont proposés : les boîtes jaunes grand format, pour le stockage au domicile, et les boîtes jaunes petit format pour les autres usages (mobilité, autotests de diagnostic VIH...). Les boîtes jaunes sont par ailleurs utilisées par les pharmaciens qui ont souscrit à la solution DASTRI pour stocker les déchets perforants issus des vaccinations en officine.

En 2024, DASTRI a livré 4,3 millions de boîtes jaunes aux quelque 19 000 pharmacies ayant passé 64 000 commandes à l'éco-organisme. Soit une progression de plus de 5 % en un an, à mettre en relation avec l'évolution des pratiques des patients et de la typologie des dispositifs médicaux commercialisés.

Fabriquées respectivement par HOSPIDEX pour la boîte jaune grand format, qui intègre 20 % de plastique recyclé, et par STIL'ECO pour la boîte jaune petit format, elles sont distribuées aux pharmacies par la société COPITEXTE. Ces trois entreprises ayant été sélectionnées à l'issue d'appels d'offres organisés en 2023.

Les contenants de stockage en pharmacie -297 440 caisses cartons jaunes fabriquées par CARTOSPE, intégrant 70 % de matière recyclée et 35 250 fûts plastique jaunes fabriqués par PLAZUR – des chiffres en croissance de 9 % en 2024 –, sont apportés aux pharmacies en remplacement des contenants enlevés par les opérateurs sur le principe du 1 pour 1.





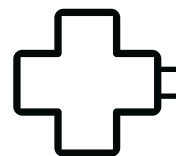
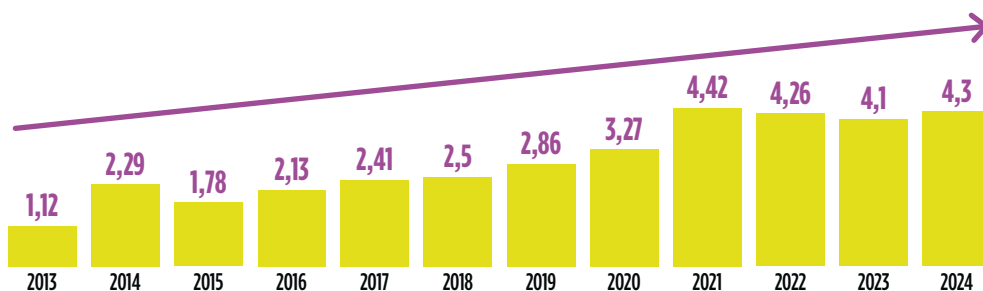
4 327 590

C'est le nombre de boîtes jaunes distribuées en 2024 par DASTRI au réseau officiel. 89 % sont des boîtes jaunes grand format.

Plus de 35 millions de boîtes jaunes distribuées depuis la création de DASTRI

Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement en pharmacies (en millions)

Total cumulé
35,4



LES OPÉRATEURS DASTRI, MAILLON ESSENTIEL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Pour collecter les DASRI perforants sans électronique rapportés par les patients en pharmacie ou en déchetterie, l'éco-organisme s'appuie sur un réseau d'opérateurs organisé selon une logique régionale de proximité :

- dans l'Hexagone, à l'issue de l'appel d'offres organisé en 2023, douze opérateurs interviennent dans les 19 615 PDC référencés à fin 2024. La fréquence d'enlèvement (semestrielle, trimestrielle, mensuelle...)⁷ dépend de la quantité de DASRI collecté par chaque PDC.
- en outre-mer, où l'appel d'offres s'était révélé infructueux dans cinq des huit territoires, les discussions ont été poursuivies pour identifier une solution pour chacun des 608 PDC.

Carte de France des opérateurs DASTRI en 2024



*Sociétés appartenant au même groupe

**ECG en 2025

***Discussion en cours avec l'hôpital F. Dunan

Depuis sa création, DASTRI a mis en place des modalités de dialogue diversifiées avec ses opérateurs qui contribuent par leur travail au bon fonctionnement de la filière. En 2024, elles se sont articulées autour des temps forts suivants :

- des réunions « bilan » semestrielles avec chaque opérateur
- des suivis de collecte durant lesquels DASTRI accompagne l'opérateur au cours de sa tournée de collecte. En 2024, quatre opérations de ce type ont été organisées en Auvergne-Rhône-Alpes (Séché Healthcare), Région Sud (Pacadem), Île-de-France (Medical Recycling) et Nouvelle-Aquitaine (Hygi Santé) et ont permis de visiter plusieurs dizaines de points de collecte. Des inventaires et visites de pharmacie ont par ailleurs été organisés en Martinique.

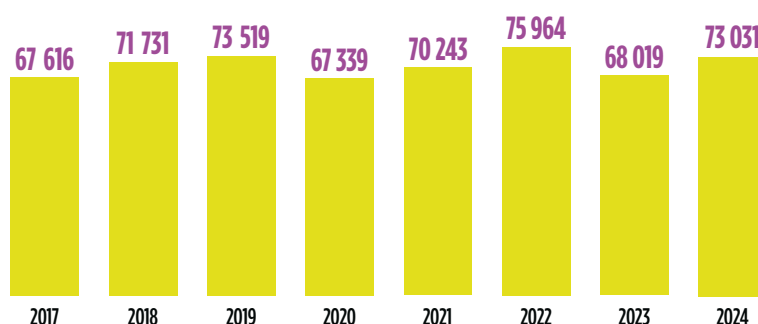
7. Exemple : la réglementation prévoit une fréquence d'enlèvement semestrielle si le tonnage collecté est inférieur à 180 kg sur 12 mois lissés.

- un rendez-vous institutionnel, le CTO, qui permet aux opérateurs et aux représentants de pharmaciens de faire un bilan annuel et d'échanger sur les perspectives opérationnelles du fonctionnement de la filière. Le CTO 2024 a statué sur plusieurs points : côté pharmaciens, le renforcement de la communication pour améliorer la qualité du geste de tri au vu des nombreuses anomalies remontées par les opérateurs ; côté opérateurs, la mise en place à brève échéance d'un système de pénalités pour sanctionner les retards de collecte dont se plaignent les pharmaciens ainsi qu'un groupe de travail sur les évolutions à apporter au système d'information de DASTRI.

73 000 OPÉRATIONS DE COLLECTE EN 2024

Sur l'ensemble de l'année, les opérateurs DASTRI ont procédé à 73 031 enlèvements de DASRI perforants sans électronique, un chiffre en croissance de 7 % par rapport à 2023 pour répondre aux attentes des pharmaciens qui, pour certains, disposent d'une place insuffisante pour stocker les quantités de déchets apportés par leur patientèle.

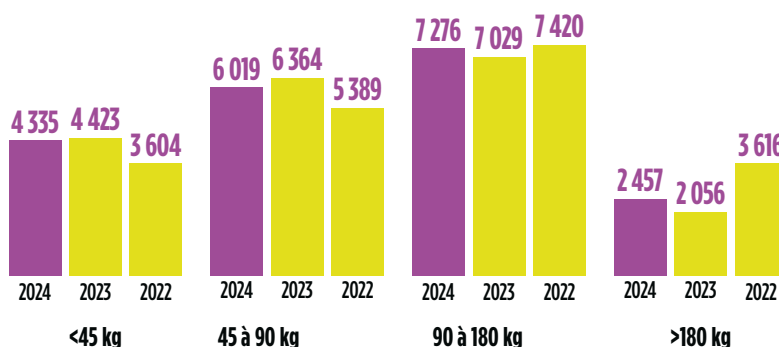
Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI



Seulement à peine plus de 50 % des PDC sont collectés selon une fréquence semestrielle. Par rapport à l'année précédente, le nombre de PDC collectant annuellement moins de 45 kg et de 45 à 90 kg a tendance à diminuer ; la part des PDC collectant plus de 90 kg par an augmente.

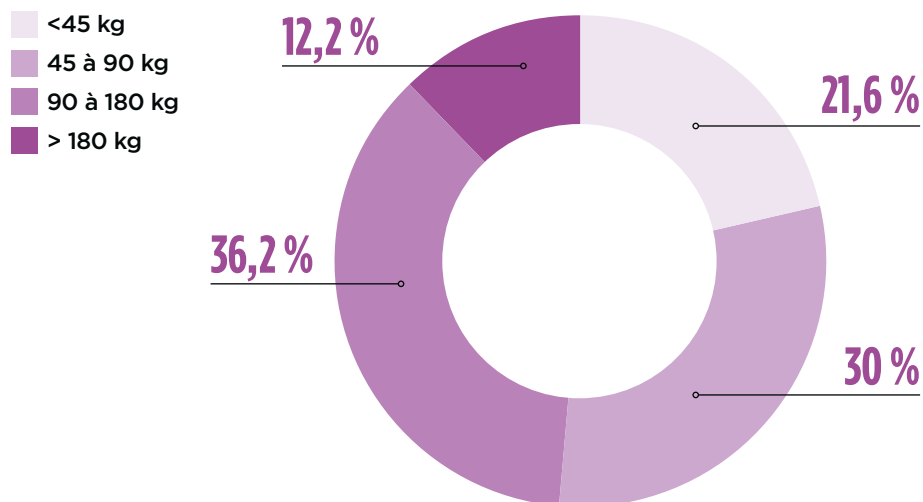
Évolution de la répartition des PDC collectés* selon le tonnage brut annuel collecté

*Soit un total de PDC effectivement collecté de 20 087 en 2024 vs 19 872 en 2023 et 20 029 en 2022

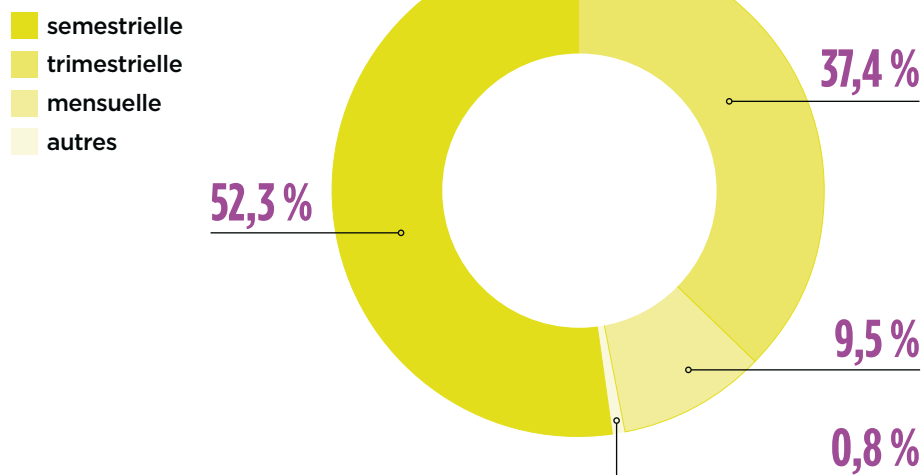


RÉPARTITION DES PDC EN 2024

Selon le tonnage brut collecté



Selon la fréquence de collecte



Il convient de noter que l'éco-organisme va au-delà de ses obligations, en particulier en termes de fréquences de collecte, pour répondre aux attentes des pharmaciens. En application de la réglementation, 87,8 % des PDC pourraient en effet être collectés selon une fréquence semestrielle.

84 % DES DASRI PERFORANTS SANS ÉLECTRONIQUE COLLECTÉS EN 2024 DANS L'HEXAGONE

En 2024, DASTRI a collecté 1 203 tonnes de DASRI sans électronique (poids net hors contenants)⁸. Dans l'Hexagone, – taux de collecte de 84 %, idem 2023 –, la performance a progressé dans les régions Grand Est (84 % en 2024 vs 79 % en 2023), Auvergne-Rhône-Alpes (85 % vs 82 %), Corse (83 % vs 61 %) et Bourgogne-Franche-Comté (98 % vs 96 %). À noter également l'amélioration des résultats qui se poursuit en Île-de-France (59 % vs 54 % en 2023 et 48 % en 2022), même si le taux de collecte y est encore sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Le taux progresse en Seine-Saint-Denis (43 % vs 28 %), en Seine-et-Marne (70 % vs 61 %) et dans le Val-d'Oise (58 % vs 46 %). La performance s'est en revanche dégradée en région Sud/PACA (70 % en 2024 vs 73 % en 2023).

En outre-mer, la performance reste contrastée d'un territoire à l'autre : 77 % en Guadeloupe (vs 75 % en 2023) et 72 % à la Réunion (vs 71 %), mais 56 % à la Martinique, 50 % en Guyane et 20 % à Saint-Martin.

Collecte 2024 - Poids net⁸ DASRI perforants sans électronique rapporté aux mises en marché réparties par région

< 82 %
De 82 % à 85 %
> 85 %

84 %

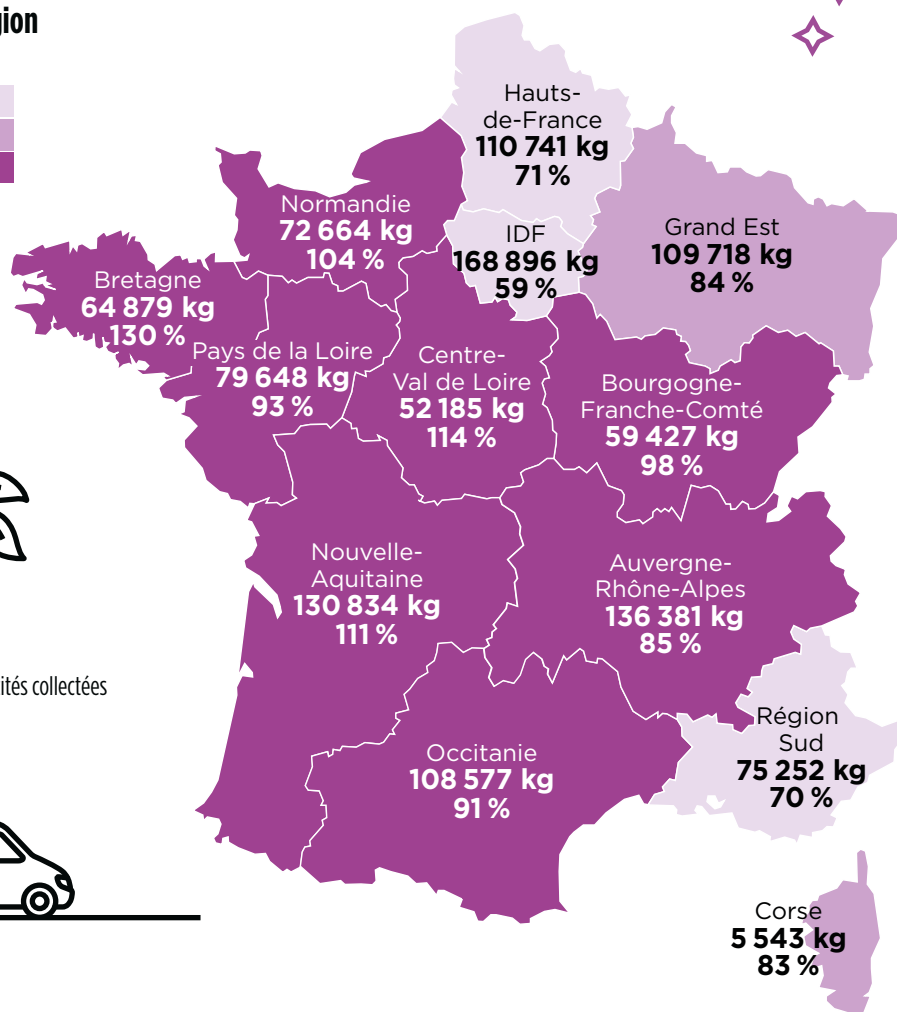
Réseau DASTRI et quantités collectées



ANNEXE 4

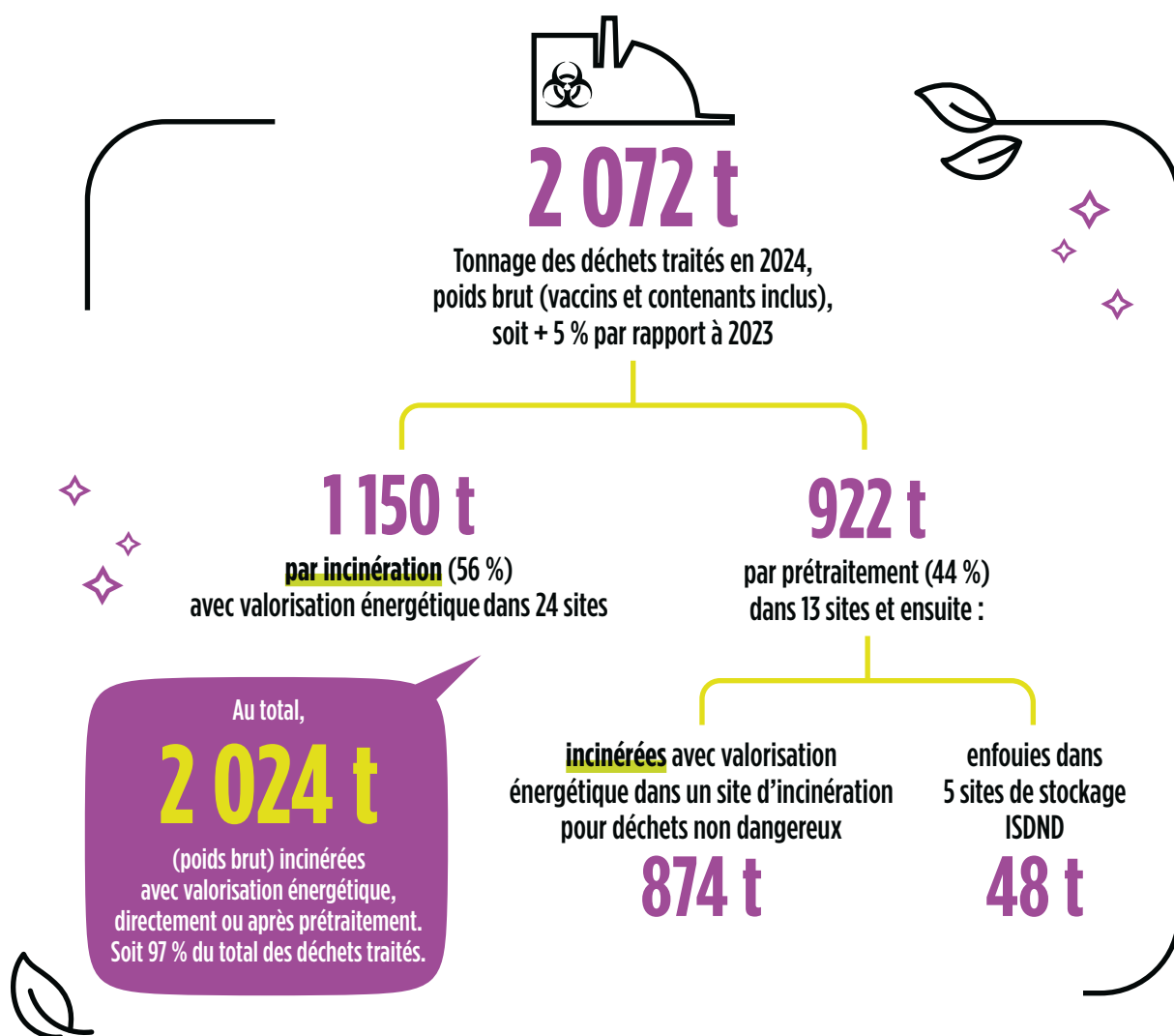


8. Vaccins inclus.



TRAITEMENT DES DASRI PERFORANTS SANS ÉLECTRONIQUE : 97 % DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les DASRI sans électronique collectés sont destinés à être éliminés (et non pas recyclés), conformément à la réglementation. Selon les territoires et les opérateurs, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (par broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en unité de valorisation énergétique (UVE) pour déchets ménagers ou enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).



En 2024 les contenants (pour DASRI PAT et DASRI PROs) ont représenté 868 tonnes, soit 42 % du total traité, d'où l'intérêt de pouvoir évoluer vers des contenants réutilisables.

Les opérations de traitement des DASRI sans électronique en 2024 – Carte des installations de traitement **ANNEXE 5**



LE CIRCUIT DES BOÎTES JAUNES EN SYNTHÈSE

4,3 M

Nombre de boîtes jaunes pour DASRI sans électronique perforants distribuées aux pharmacies en 2024.

20 087

Nombre de PDC effectivement collectés en 2024.

73 031

Nombre d'enlèvements de caisses carton et fûts plastique jaunes réalisés dans les PDC par les opérateurs DASTRI en 2024.



1 203 t

Tonnage net (hors contenants) de DASRI sans électronique collecté par DASTRI en 2024.

84 %

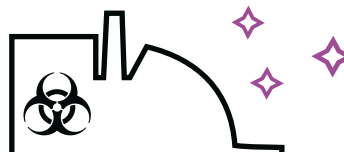
Taux de collecte 2024 des DASRI sans électronique dans l'Hexagone.*

42

Nombre de sites de traitement et de stockage.



*Vaccins inclus



2 072 t

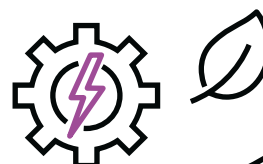
Tonnage brut (contenants et déchets issus de vaccination inclus) de DASRI perforants sans électronique traité en 2024.

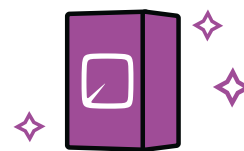
42 %

Part représentée par les contenants (boîtes, caisses carton et fûts plastique) dans le tonnage total brut traité en 2024, soit 868 tonnes.

97 %

Taux de valorisation énergétique des DASRI sans électronique traités en 2024.





DÉVELOPPER LE RECYCLAGE DES DASRI AVEC ET SANS ÉLECTRONIQUE : LE CIRCUIT DES BOÎTES VIOLETTES

Le développement des dispositifs médicaux connectés (tels que capteurs de glucose en continu ou pompes patch), qui ne peuvent être incinérés après utilisation comme les DASRI sans électronique car intégrant piles et cartes électroniques, a conduit à la création d'un second circuit de collecte au sein de la filière DASTRI. Recycler les e-DASRI suppose en effet de les collecter séparément pour les acheminer vers le DASTRI LAB inauguré en juin 2023, où les différentes fractions matière sont séparées après désinfection puis orientées vers leurs filières de recyclage respectives.

Le circuit boîtes violettes s'est ainsi mis progressivement en place à partir de 2022, DASTRI ayant été agréé pour prendre en charge les e-DASRI en décembre 2021⁹.

En 2024, à la demande de deux adhérents de l'éco-organisme, le circuit boîtes violettes et l'utilisation de l'unité de séparation pour recyclage du DASTRI LAB ont été élargis à la prise en charge d'un DM sans électronique et non perforant dans le cadre de l'expérimentation Recypen.

333 000 BOÎTES VIOLETTES DISTRIBUÉES EN 2024

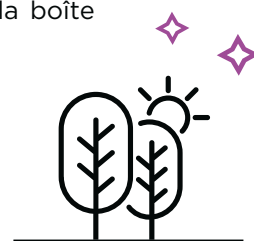
Le circuit boîtes violettes : comment ça marche pour les patients et les pharmaciens ?

L'objectif de DASTRI était de concilier nécessaire différenciation – DASRI à éliminer et DASRI à recycler ne doivent pas être stockés ensemble puisqu'ils n'ont pas la même destination –, et simplicité pour les patients et pour les pharmaciens. D'où les partis pris suivants :

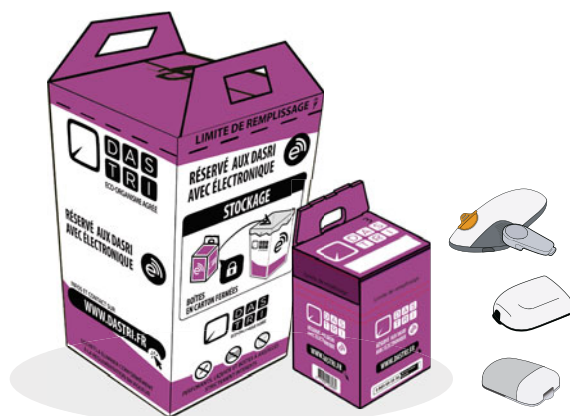
- pour le patient, qui peut être utilisateur simultanément des deux types de dispositifs médicaux, le circuit est le même dans les deux cas : aller chercher les boîtes gratuitement en pharmacie et les rapporter une fois remplies en pharmacie¹⁰. Seule contrainte : utiliser deux boîtes différentes – la boîte jaune pour les perforants sans électronique, la boîte violette pour les DASRI connectés – et donc bien trier ses DM.

9. Après quelques années d'expérimentation, sous statut dérogatoire, à la demande d'Insulet (pompes patch à insuline).

10. Contrairement aux boîtes jaunes, qui peuvent être rapportées dans les déchetteries PDC DASTRI, les boîtes violettes doivent obligatoirement être rapportées en pharmacie.

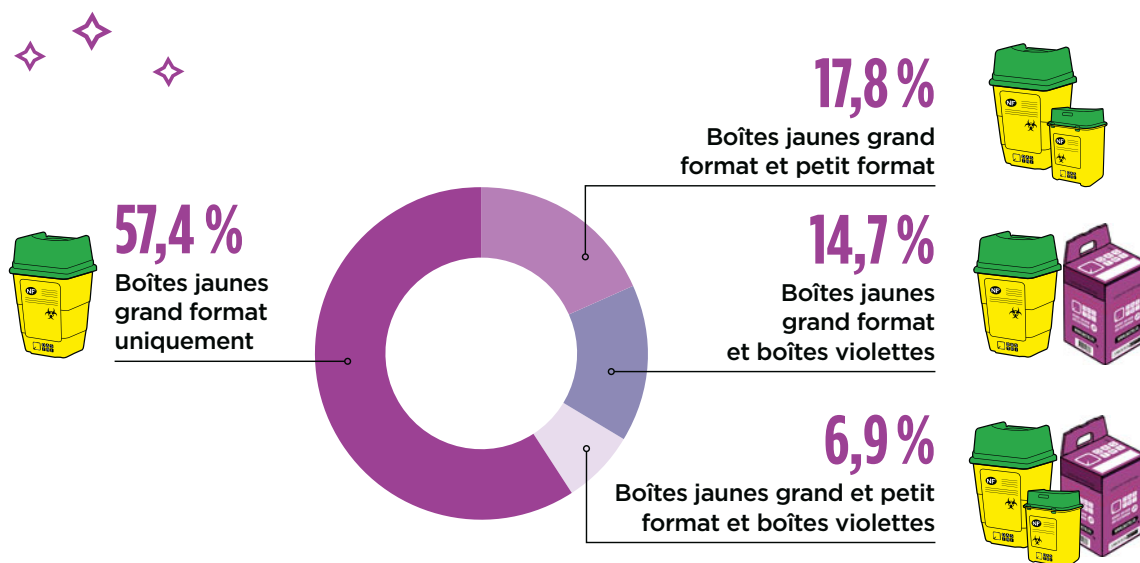


- pour le pharmacien, le processus de commande est identique : se connecter sur le site de l'éco-organisme et choisir entre plusieurs options. Les boîtes violettes, comme les boîtes jaunes petit format, ne peuvent être commandées seules, mais en complément de boîtes jaunes grand format. Elles sont livrées en cinq jours ouvrés comme les boîtes jaunes. Seule contrainte : contribuer à informer les patients des usages respectifs des deux boîtes et stocker les boîtes violettes patient dans des caisses carton violettes (et non dans les contenants de stockage jaunes) qui leur sont livrées en même temps que les boîtes violettes des patients. Boîtes et contenants de stockage sont fabriqués par CARTOSPE et intègrent 70 % de carton recyclé.



En 2024, plus d'1 commande de boîtes sur 5 intègre des boîtes violettes¹¹

Les boîtes violettes, à l'instar des boîtes jaunes petit format ne sont pas commandées seules mais en complément d'une commande de boîtes jaunes grand format. L'analyse des quelque 64 000 commandes traitées en 2024 montre que les boîtes violettes étaient présentes dans plus d'une commande sur cinq (vs 25 % des commandes en 2023).



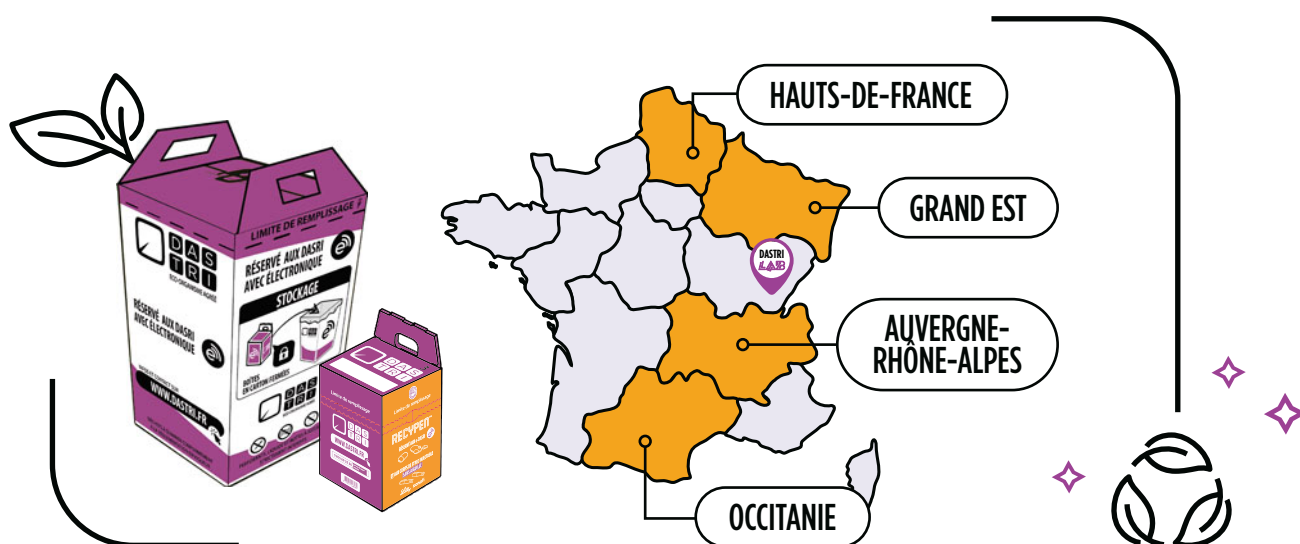
¹¹. Sur les 63 932 commandes de boîtes enregistrées par DASTRI, 1 988 (3,2 %) n'ont pas abouti ou ont été annulées.

L'expérimentation Recypen : quel impact sur le circuit boîtes violettes ?

En 2023, Lilly France et Sanofi, adhérents de DASTRI, ont demandé à l'éco-organisme d'étudier la possibilité d'orienter les stylos injecteurs d'insuline sans aiguille vers le circuit des DASRI à recycler

Ce faisant, ces produits en fin de vie ne seraient plus éliminés et leurs fractions matière (plastique, métal et verre) pourraient être recyclées. Quatre régions ont été sélectionnées pour la première phase d'expérimentation d'un an, de façon à représenter une grande diversité (taux de prévalence du diabète, zones urbaines, rurales, montagneuses...) : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Occitanie. Et un parti pris fort adopté : celui d'une approche collective des deux entreprises.

Dès lors se posait la question de savoir dans quels contenants il serait demandé aux patients de trier et stocker les stylos injecteurs Lilly et Sanofi. Des contenants dédiés auraient été synonymes de complexité supplémentaire. Le parti pris retenu a donc été de distribuer aux patients, à partir de juillet 2024 dans les quatre régions de l'expérimentation, un modèle de boîte violette spécifique, permettant d'accueillir les e-DASRI et les stylos injecteurs sans aiguille Lilly et Sanofi : les boîtes violettes Recypen. En revanche, pour stocker les boîtes rapportées par les patients, les pharmacies utilisent les mêmes caisses carton violettes que dans les autres régions.



Forte croissance du nombre de boîtes violettes distribuées en 2024

En 2024, la diffusion des boîtes violettes a mixé livraisons suite aux commandes des pharmacies¹² et livraisons poussées à l'initiative de l'éco-organisme :

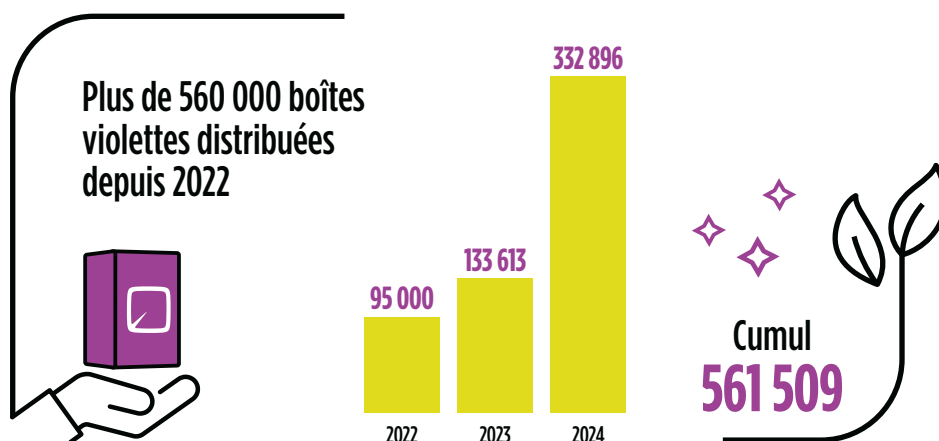
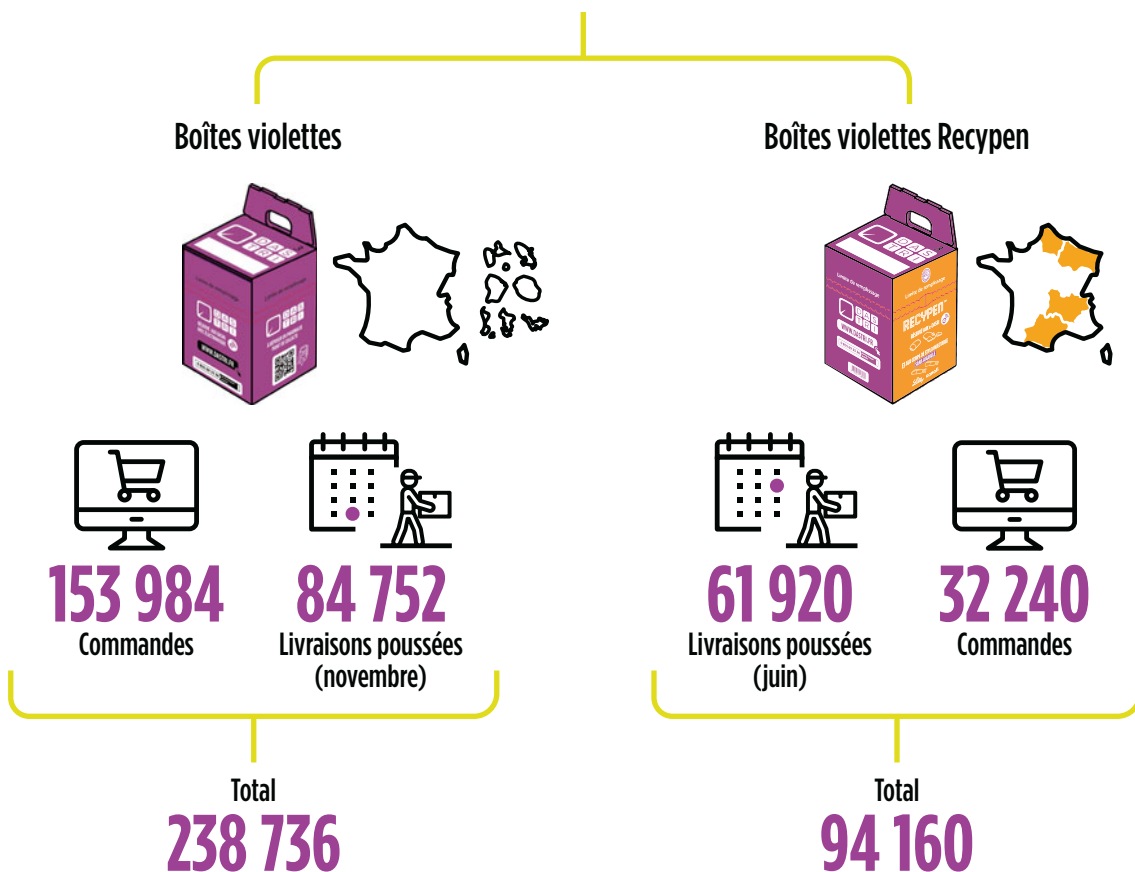
- pour lancer l'expérimentation Recypen, DASTRI a distribué fin juin aux 7 348 pharmacies des quatre régions test un kit initial constitué de boîtes patient et d'une caisse carton de stockage en pharmacie. Plus de 1 600 de ces pharmacies ont ensuite repassé commande à DASTRI pour servir leur patientèle.
- dans les autres régions et en outre-mer, DASTRI a décidé, fin 2024, de faire un envoi poussé aux 4 572 pharmacies qui n'avaient encore jamais commandé de boîtes violettes depuis le lancement du dispositif e-DASRI en 2022. Cet envoi poussé est destiné à accélérer la distribution et la collecte des e-DASRI, l'objectif fixé par le cahier des charges à fin 2023 n'ayant pas été atteint.

12. À partir de janvier 2025 et à la demande des adhérents Insulet et Dexcom, une centaine d'hôpitaux chargés de la formation des patients en autotraitement utilisateurs des pompes et capteurs de glucose en continu pourront également commander des boîtes violettes pour sensibiliser les patients à la gestion de la fin de vie de ces DM.

Au total, 332 896 boîtes violettes ont ainsi été distribuées dans l'ensemble des officines en 2024 vs 134 000 en 2023, soit une multiplication par 2,5. Auxquelles s'ajoutent 56 000 caisses carton violettes.

332 896

C'est le nombre de boîtes violettes distribuées en 2024 par DASTRI au réseau officiel.
94 160 sont des boîtes Recypen distribuées à partir de juin dans les 4 régions de l'expérimentation.

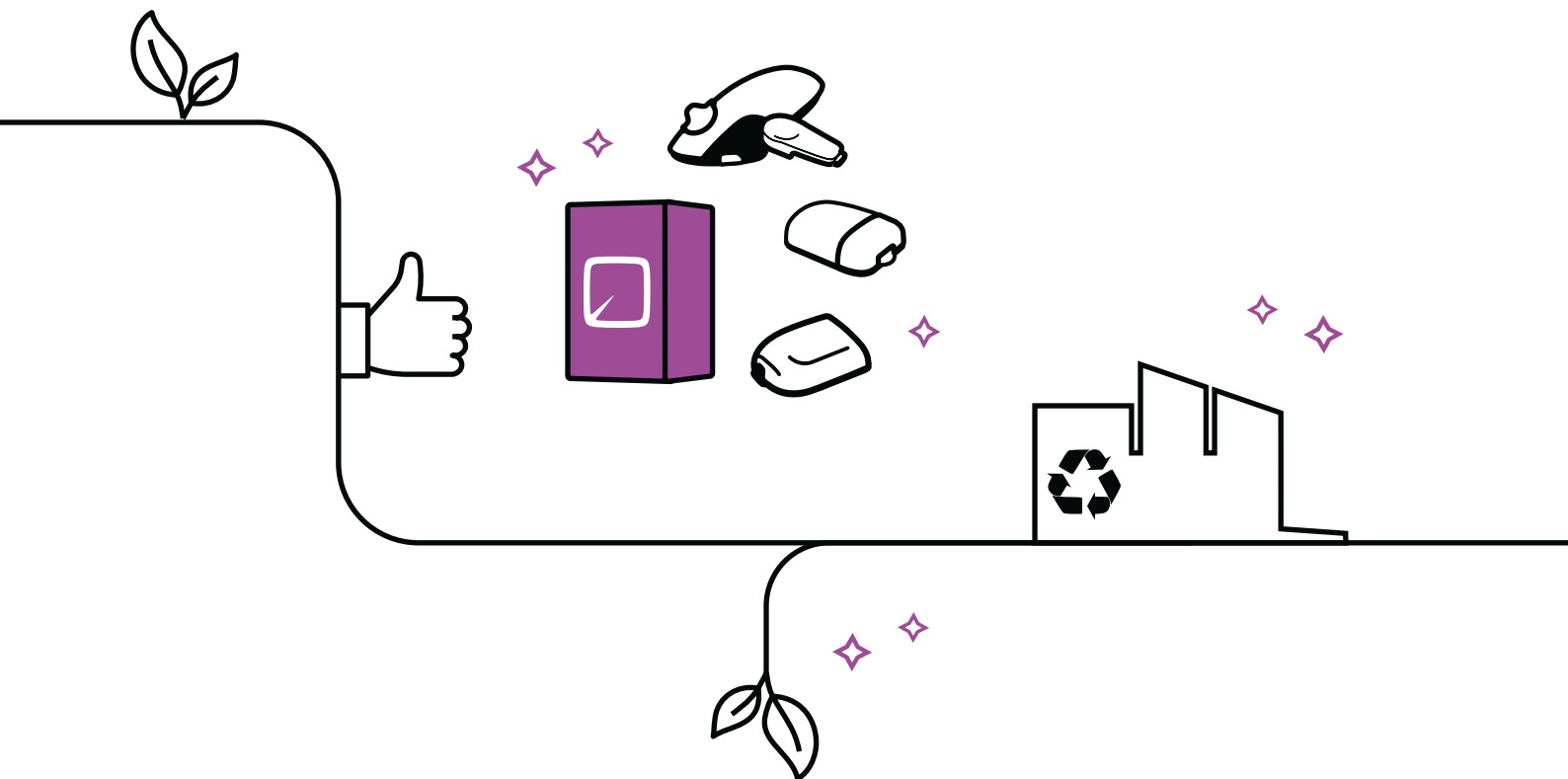


42 % DES E-DASRI COLLECTÉS EN 2024

À date, la collecte en pharmacie des caisses carton violettes n'est pas mutualisée avec celle des DASRI perforants sans électronique¹³. Elle est effectuée deux fois par an par deux sociétés - Ciblex et Cyclope - entre lesquelles sont réparties les pharmacies à collecter, celles-ci ayant au préalable déclaré sur le site internet de DASTRI le nombre de caisses carton à enlever. Contrairement au processus en vigueur pour les boîtes jaunes, où l'opérateur de collecte DASTRI sait qu'il doit procéder à l'enlèvement des boîtes à la fréquence définie avec l'éco-organisme, dans le cas des boîtes violettes, c'est donc aux pharmaciens de prendre l'initiative de se déclarer pour être collectés lors des deux opérations annuelles. La première opération de collecte 2024 s'est échelonnée entre le 15 mai et le 10 juin ; la seconde entre le 18 novembre et le 17 janvier 2025. 4 à 5 000 pharmacies se sont inscrites pour participer à chacune des deux opérations.

Les boîtes violettes collectées sont acheminées vers l'unité de séparation pour recyclage après désinfection des fractions matière issues de ces dispositifs médicaux, implantée au sein du DASTRI LAB sur la commune d'École-Valentin dans le Grand Besançon.

En 2024, l'ensemble des collectes a représenté un poids net de 87 tonnes (hors contenants) de e-DASRI, soit une progression de 45 % vs 2023. Rapporté aux quantités de DASRI avec électronique mises en marché, cela représente un taux de collecte de 42 %. Une performance supérieure à celle de 2023 (35 %), mais qui doit encore être améliorée pour atteindre l'objectif de 55 % fixé par le cahier des charges pour 2025.



¹³. Hormis à la Réunion et en Martinique où elle est mutualisée.

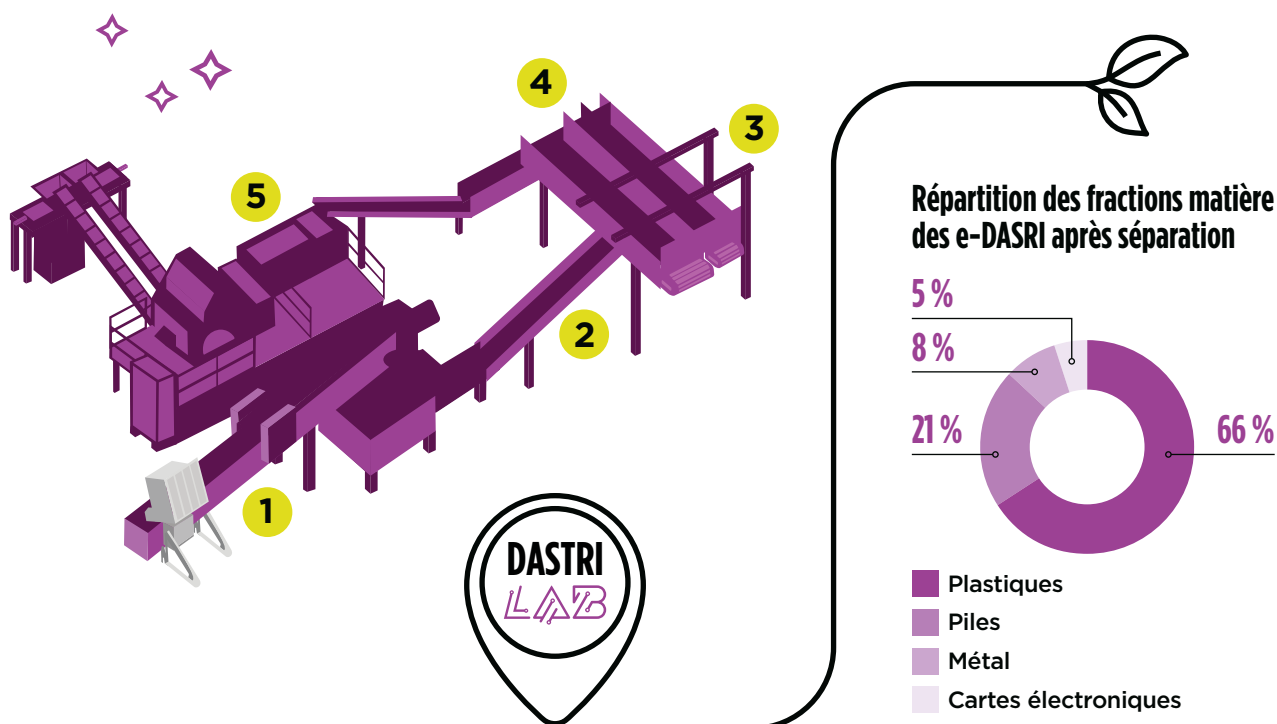
LES 5 ÉTAPES DE TRAITEMENT AU DASTRI LAB

Le processus industriel auquel sont soumis les DASRI a pour objectif de séparer les différentes fractions matière après désinfection : le carton des emballages et les différents matériaux des dispositifs médicaux avec électronique : plastiques, piles, métaux et cartes électroniques.

Ce processus industriel, conçu avec la société RMIS mais également dans le cadre d'échanges avec une société coopérative et participative reconnue pour son implication dans l'économie circulaire (Groupe Coopératif DEMAIN ENVIRONNEMENT) s'articule autour de quatre équipements principaux – broyeur, tunnel de désinfection, séparateur magnétique et tri optique – reliés entre eux par un système de convoyeurs :

- 1 Les DASRI sont basculés, après déconditionnement des boîtes, dans la trémie d'alimentation et convoyés jusqu'au broyeur où ils sont cassés.
- 2 Les différentes fractions (coques, perforants, cartes électroniques, piles, ressorts, réservoirs...) sont acheminées vers le tunnel de désinfection, dans lequel un produit virucide est pulvérisé.
- 3 Les fractions matière sont ensuite acheminées par le convoyeur jusqu'au séparateur magnétique qui permet de séparer les matières ferreuses et non ferreuses.
- 4 Les deux fractions sont ensuite stockées dans deux convoyeurs tampons distincts.
- 5 Les fractions matière sont envoyées alternativement en direction de l'équipement de tri optique après passage au préalable par un crible (tamis) qui permet d'homogénéiser la taille des fractions matière : ne restent sur le tapis du convoyeur que les piles et les gros morceaux de métal pour la fraction ferreuse, les cartes électroniques et le plastique pour la partie non ferreuse. Les cartes électroniques et les piles sont ensuite éjectées par jets d'air par reconnaissance optique.

Les e-DASRI (pompes et capteurs de glucose en continu) sont traités séparément des stylos injecteurs sans aiguille des entreprises Lilly et Sanofi.



Aux quatre matériaux constitutifs des DM s'ajoutent les emballages, principalement les cartons des boîtes et des caisses de stockage en pharmacie.

QUELS CIRCUITS DE RECYCLAGE POUR LES 5 MATÉRIAUX ?



Pour permettre le recyclage des cinq matériaux, si possible dans une logique de proximité, DASTRI travaille avec différents partenaires. Avec un objectif ambitieux à long terme : pouvoir réutiliser certains de ces matériaux dans la production de nouveaux dispositifs médicaux.¹⁴



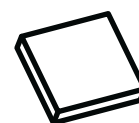
Carton

GEMDOUBS, une entreprise implantée à Novillars (25), valorise les emballages en carton des e-DASRI en bobines de papier recyclé.



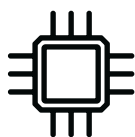
Piles

Leur recyclage à 60 % est assuré par **FIDAY**, une entreprise située à Vesoul (70).



Métaux

Grâce à **DEMAIN ENVIRONNEMENT**, une entreprise de Lons-le-Saunier (39), les métaux sont valorisés à 100 % en fonderie et aciérie.



Cartes électroniques

Le partenariat avec **DEMAIN ENVIRONNEMENT** permet également de recycler les matériaux stratégiques des cartes électroniques (or, terres rares, palladium, cuivre...) ; la partie plastique fait l'objet d'une valorisation énergétique.

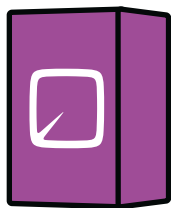


Plastiques

Des travaux sont en cours avec plusieurs entreprises, et notamment **CYCL-ADD**, pour identifier les meilleures solutions de recyclage pour certains plastiques : notamment dans la production de produits utilisés à l'hôpital ou en pharmacie.

En 2024, outre les emballages, piles, métaux, matériaux stratégiques des cartes électroniques et certains plastiques (les coques des applicateurs) ont pu être recyclés. Soit un taux de recyclage des matières séparées collectées de 43 %. Dans l'attente de solutions optimisées, les autres plastiques ont fait l'objet d'une valorisation sous forme de CSR.

¹⁴. Ce qui supposera de déposer un dossier auprès de France Expérimentation pour déroger à la réglementation en vigueur.



LE CIRCUIT DES BOÎTES VIOLETTES EN SYNTHÈSE

6,67 M

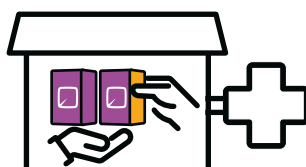
Nombre d'unités de dispositifs médicaux avec électronique déclarées par les adhérents de DASTRI en 2024 (mises en marché en 2023).

332 896

Nombre de boîtes violettes pour DASRI avec électronique et stylos injecteurs Lilly et Sanofi distribuées aux pharmacies en 2024.

2

Nombre d'opérations de collecte boîtes violettes organisées dans l'année impliquant chacune 4 000 à 5 000 pharmacies.



87 t

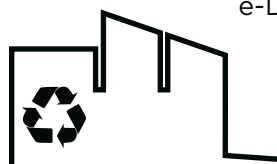
Tonnage net (hors contenants) de DASRI avec électronique collecté par DASTRI en 2024.

42 %

Taux de collecte 2024 (moyenne France) des DASRI avec électronique.

66 %

Part représentée par les plastiques à l'issue des opérations de séparation des e-DASRI.



43 %

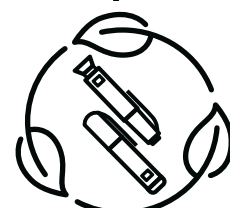
Taux de recyclage des matières séparées collectées en 2024. Seuls certains plastiques ont pu être recyclés ; les autres valorisés en énergie.

3

Nombre de partenariats signés par DASTRI pour recycler les fractions matière séparées au DASTRI LAB.

7 348

Nombre total des pharmacies invitées à s'impliquer dans l'expérimentation Recypen dans les quatre régions pilotes à partir de juin 2024.





UNE REP INNOVANTE EN SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

LE DASTRI LAB, ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION AU SERVICE DE LA REP DASRI ET DES ENTREPRISES DE SANTÉ

C'est en 2021 que DASTRI a fait le choix d'implanter son centre technique dédié à l'innovation et à l'environnement, le DASTRI LAB, au sein de la technopole TEMIS Santé de Besançon et en lien avec le cluster PMT Santé, qui fédère entreprises industrielles, laboratoires de recherche et monde académique et soutient la filière française du dispositif médical.

Le DASTRI LAB a ainsi pu s'appuyer sur plusieurs partenaires, notamment la plateforme partenariale de SUPMICROTECH / ENSMM¹⁵, pour concevoir son unité de séparation des e-DASRI pour recyclage, inaugurée en juin 2023.

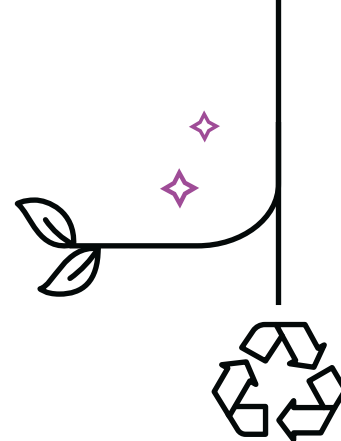
Mais l'ambition du DASTRI LAB ne se limite pas à l'unité de séparation des e-DASRI. C'est un outil au service des adhérents de l'éco-organisme et de la filière, voire d'autres entreprises de la santé, qui souhaitent être accompagnées par DASTRI pour progresser en matière d'éco-conception et de recyclage. À ce titre, il pilote diverses études et expérimentations susceptibles d'avoir des impacts environnementaux positifs, démarches qui s'articulent autour de trois axes : recycler, réutiliser, réduire.

En 2024, DASTRI a consacré 257 000 euros à la R&D, soit 1,9 % du montant engagé pour le fonctionnement de la filière.



15. ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon.

RECYCLER LES E-DASRI MAIS ÉGALEMENT CERTAINS DASRI SANS ÉLECTRONIQUE



Recycler en France les fractions matière des DASRI avec électronique

Avec le recul d'un an de fonctionnement de l'unité de séparation pour recyclage des e-DASRI, les recherches de l'éco-organisme se concentrent sur plusieurs axes :

- optimiser les processus de broyage et de tri des fractions matière
- identifier les meilleures solutions de recyclage pour les plastiques – premiers constituants des dispositifs médicaux connectés –, ces solutions étant pour partie liées à la qualité du tri des plastiques. En 2024, les investigations ont porté sur plusieurs pistes : réintroduction dans la fabrication de boîtes jaunes DASTRI, fabrication de produits utilisés en santé, fabrication de nouveaux dispositifs médicaux¹⁶ (des discussions sont en cours avec des fabricants d'autopiqueurs, actuellement fabriqués à l'étranger, et dont la production pourrait revenir en France).
- mécaniser le déconditionnement actuellement réalisé manuellement.
- améliorer la séparation des différentes catégories de DM, après le déconditionnement, notamment par le recours à l'IA.

Le recyclage des stylos injecteurs de Lilly et de Sanofi : en phase d'expérimentation depuis juillet 2024

Si la ligne mécanisée permettant de séparer les fractions matière a été conçue à l'origine pour pouvoir recycler les e-DASRI, elle peut également être utilisée, hors agrément, pour d'autres produits. Lilly France et Sanofi, adhérents de DASTRI et metteurs en marché de stylos préremplis injectables pour l'administration en autotraitement de médicaments¹⁷, ont demandé à DASTRI de les accompagner hors agrément pour expérimenter le recyclage de ces DM.

Les arrêtés autorisant Lilly France et Sanofi à expérimenter le recyclage des stylos sans aiguille ayant été publiés en mai 2024, DASTRI a lancé en juin le dispositif de collecte séparée, qui fait l'objet d'un financement spécifique par ces deux entreprises. L'expérimentation est conduite dans quatre régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Occitanie. Les partenaires du projet se sont fixé pour objectif de capter au bout d'un an d'expérimentation 30 % du nombre d'unités de stylos mis sur le marché et de recycler un minimum de 60 % des quantités collectées composées à plus de 80 % de plastique.

Prochaine étape : pouvoir recycler des DASRI perforants sans électronique, sécurisés

L'étape suivante consistera à élargir encore l'utilisation du DASTRI LAB en y séparant les fractions matière de dispositifs médicaux perforants sans électronique sécurisés. Une telle innovation permettrait de sortir du flux des déchets incinérés une part croissante des produits en fin de vie. Plusieurs adhérents de l'éco-organisme sont intéressés et des contacts sont en cours pour définir les tests que devront réussir les DM pour être considérés comme sécurisés. Cette nouvelle démarche devra naturellement faire l'objet d'une dérogation qui pourrait être obtenue à l'issue de l'instruction d'un dossier déposé auprès de France expérimentation.

¹⁶. Ce qui supposera de déposer un dossier auprès de France Expérimentation pour déroger à la réglementation en vigueur.

¹⁷. Aujourd'hui, ces stylos sans aiguille doivent être jetés avec les déchets ménagers s'ils sont vides ou collectés par la filière Cyclamed en tant que MNU s'il reste du produit. Dans tous les cas de figure, ils sont éliminés par incinération.

RÉEMPLOYER LES BOÎTES DASTRI À USAGE UNIQUE : FEU VERT POUR L'EXPÉRIMENTATION



L'enjeu : contribuer à la décarbonation de la filière en allongeant la durée de vie des boîtes

Un autre enjeu pour la filière est de passer de l'usage unique des contenants à leur usage multiple. Le réemploi des boîtes pour objets perforants est aujourd'hui interdit par la réglementation française, mais autorisé dans certains pays européens. Passer d'un usage unique à un usage multiple permettrait de réduire sensiblement les quantités de boîtes produites, distribuées et incinérées. En 2024 les contenants du circuit boîtes jaunes ont représenté 42 % du poids brut incinéré. À l'échelle du territoire national, 2,6 millions de boîtes jaunes pourraient suffire au cours des cinq prochaines années dans l'hypothèse d'un usage multiple vs 21 millions en usage unique. DASTRI souhaite donc expérimenter le réemploi des boîtes jaunes et violettes, afin de réduire significativement l'impact environnemental de la filière et de répondre à la demande des pharmacies d'optimiser le stockage des déchets collectés.

Le dossier « boîtes réutilisables » validé en réunion interministérielle

Dans cette optique, deux démarches ont été initiées par DASTRI :

- le dépôt d'un dossier auprès de France Expérimentation pour une durée de 36 mois, dans une puis deux puis trois régions à définir avec les représentants des parties prenantes concernées (pharmaciens, patients en autotraitement et opérateurs de collecte) sur la base du volontariat. Dans le cadre des partenariats existants avec des écoles d'ingénieurs (ISIFC¹⁸ et SUPMICROTECH-ENSMM) et des designers industriels, l'expérimentation vise à concevoir de nouvelles boîtes DASTRI et un mobilier de collecte en pharmacie permettant au patient de vider sa boîte mécaniquement. Ce mobilier accueillerait les dispositifs médicaux avec et sans électronique, en vrac mais séparément, dans un contenant sécurisé lui-même réutilisable. Le patient pourrait ainsi conserver sa boîte DASTRI et la réutiliser.
- la participation à Besançon, en octobre 2024, à un marathon de l'innovation en santé (hacking health) avec des étudiants de quatre écoles d'ingénieurs : Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTMB), l'ESTA Belfort, l'ISIFC et SUPMICROTECH-ENSMM. Le défi : produire en deux jours de premiers prototypes de boîte et de mobilier de stockage susceptibles de s'inscrire dans le processus de réemploi. Ou comment rendre les boîtes jaunes... plus vertes !

La bonne nouvelle est arrivée en décembre 2024 : la validation en réunion interministérielle du dossier boîtes réutilisables. Le décret dérogatoire à la réglementation actuelle est attendu au troisième trimestre 2025. De son côté, dans les prochains mois, DASTRI va organiser en partenariat avec l'IFOP des focus groupes pour recueillir les avis des parties prenantes directement concernées (patients, pharmaciens, opérateurs DASTRI) sur des prototypes de boîtes et de contenants de stockage en pharmacie. Et procéder au recrutement de points de collecte volontaires pour l'expérimentation, qui pourrait commencer en 2026. Un arrêté d'autorisation de la DGS sera en effet nécessaire au démarrage de l'expérimentation.

18. Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté.

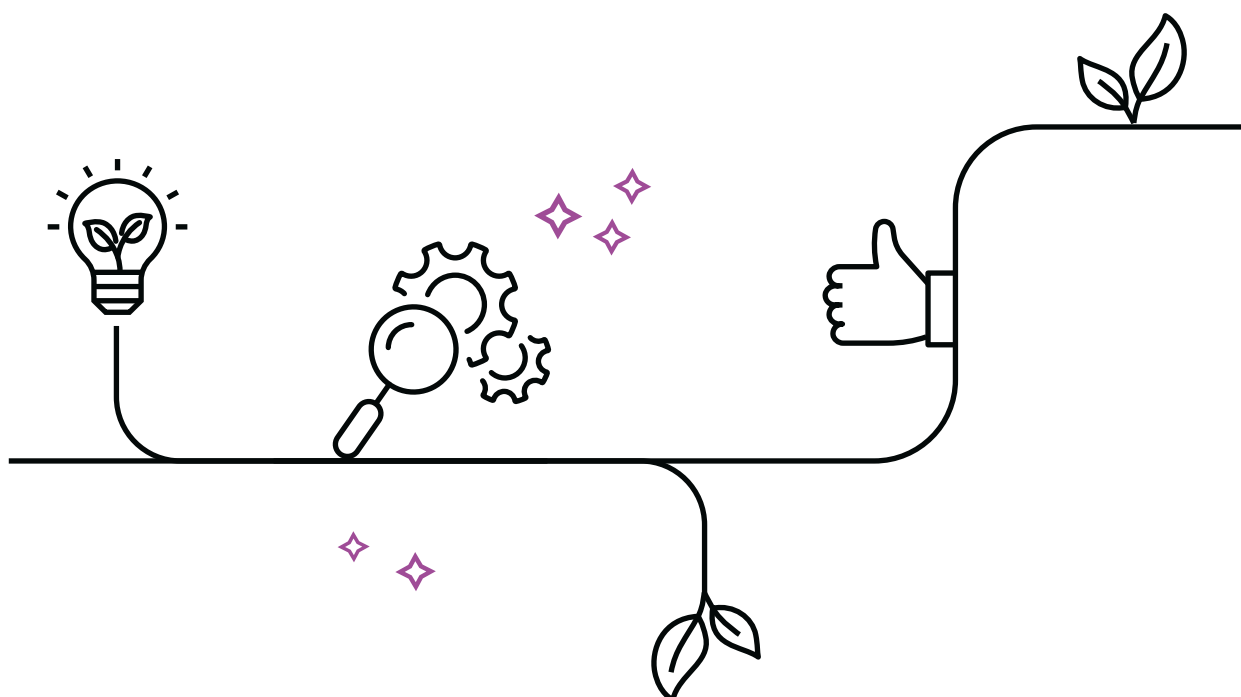
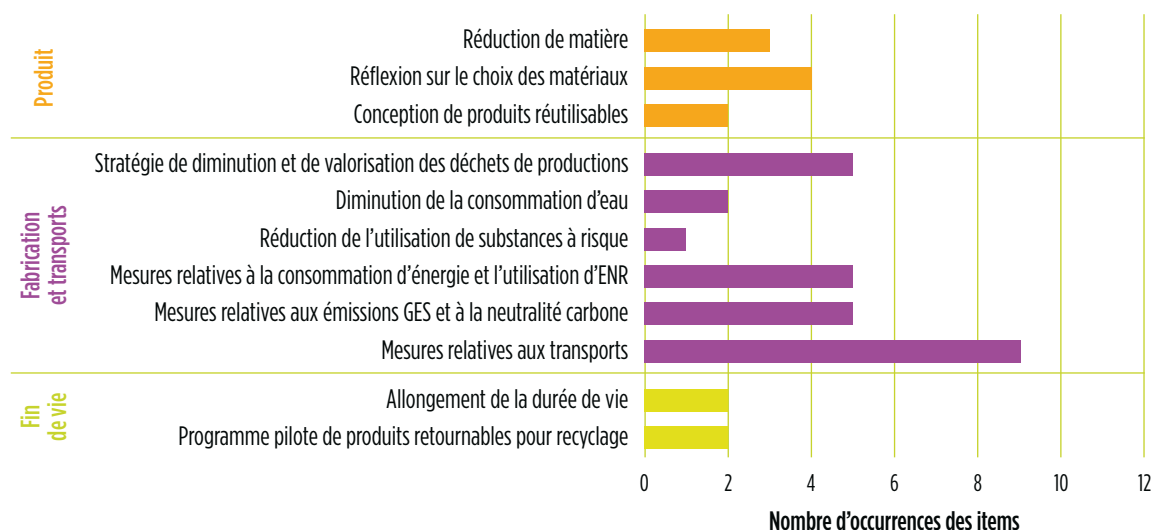


RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DASRI EN ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES DANS L'ÉCO-CONCEPTION

Si le recyclage des DASRI (vs élimination) et l'usage multiple des contenants (vs usage unique) sont des leviers pour réduire la consommation de ressources naturelles non renouvelables, c'est aussi le cas de l'éco-conception des dispositifs médicaux (réduction de la taille des DM, du nombre de plastiques utilisés...).

Le DASTRI LAB, qui s'appuie sur l'écosystème de la technopole TEMIS Santé, est en mesure d'accompagner les entreprises du DM et du médicament dans des démarches d'éco-conception de leurs produits. Des réflexions ont d'ores et déjà été engagées en parallèle des projets de recyclage.

L'éco-conception des produits est l'un des champs identifiés par les adhérents dans leurs plans de prévention et d'éco-conception.



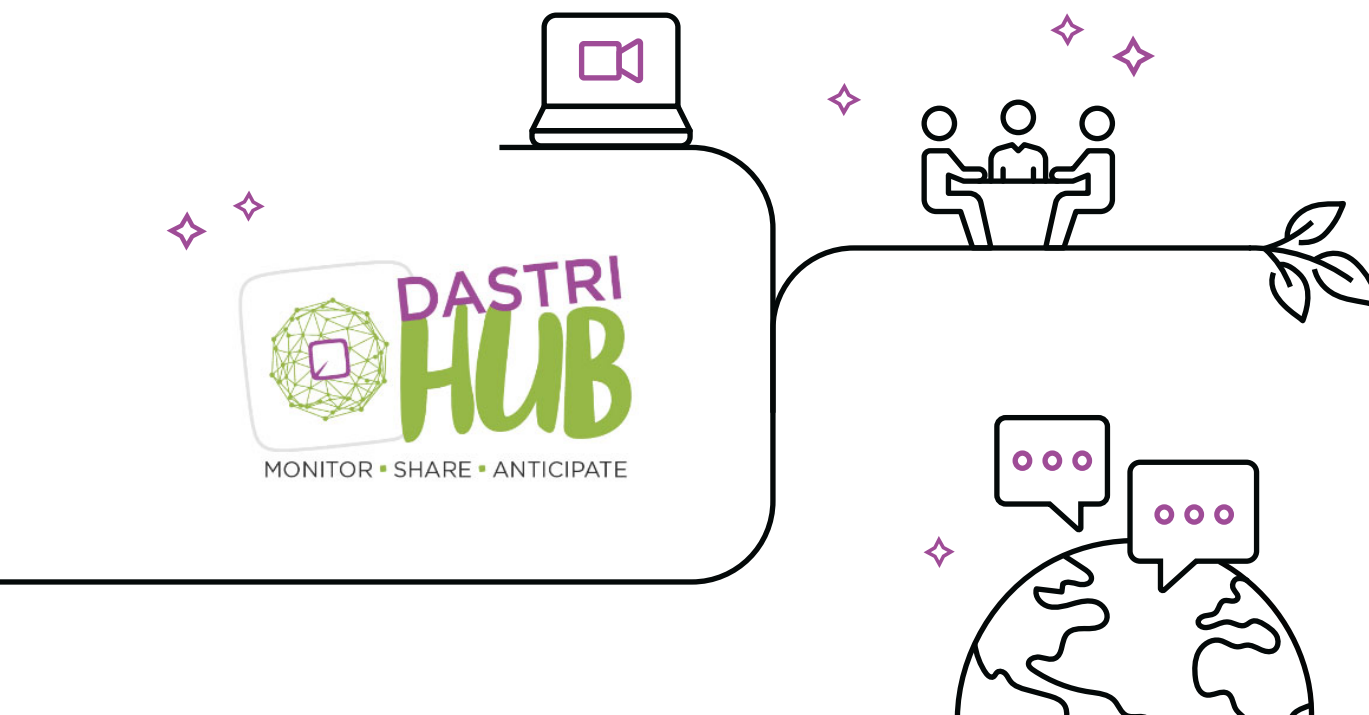
UNE PLATEFORME INTERNATIONALE : LE DASTRI HUB

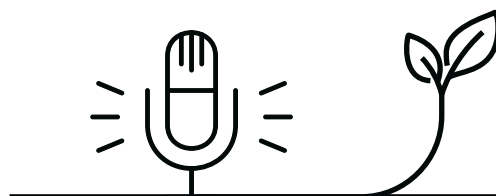
La montée en puissance des préoccupations environnementales à l'échelle mondiale et les injonctions parfois contradictoires entre santé et environnement qui compliquent la recherche de solutions font émerger l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur un réseau d'experts transnational, à même de partager des données et des bonnes pratiques et de travailler dans une logique de synergie et d'harmonisation.

Par ailleurs, même si la France est le seul pays à ce jour à s'être doté d'un dispositif national de collecte et traitement des DASRI des patients, certains pays se dotent progressivement de réglementations. C'est le cas, par exemple, du Canada, dont plusieurs provinces ont mis en place un système mutualisé pour les DASRI et les MNU. Or la plupart des entreprises concernées par ces dispositifs ayant une implantation internationale, elles vont devoir répondre à ces diverses exigences réglementaires dans les pays où elles opèrent.

Le DASTRI HUB aurait ainsi une double ambition :

- simplifier la vie des entreprises adhérentes, par exemple en créant une plateforme de déclaration unique pour leurs mises en marché.
- organiser le partage d'information et de bonnes pratiques, afin de favoriser l'innovation, au bénéfice de ses membres et des autres parties prenantes. Son mode opératoire ? Un rendez-vous annuel, des *learning expeditions* et des groupes de travail organisés par profil : producteurs, éco-organismes et bénéficiaires (patients, professionnels, institutions...).





INFORMER ET SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES

Pourquoi faut-il trier ses déchets de soin lorsque l'on est un patient en autotraitement ? Dans quel contenant ? Où se le procurer et où le rapporter ? Comment commander des boîtes lorsque l'on est pharmacien et quelles boîtes commander ? Comment les faire enlever ? Et que faut-il expliquer à la patientèle ? Comment contribuer à l'information des patients sur le geste de tri lorsque l'on est une entreprise qui met des dispositifs médicaux sur le marché à l'usage des patients en autotraitement ? L'éco-organisme peut-il m'aider à recycler mes produits en fin de vie plutôt que de les faire éliminer ?

Le fonctionnement de la REP DASRI reposant sur l'implication des trois acteurs clés – patients en autotraitement et utilisateurs d'autotests, pharmaciens, entreprises adhérentes –, apporter des réponses à toutes ces questions est un prérequis. L'information et la sensibilisation sont de ce fait une mission essentielle de DASTRI et un levier clé de performance, au regard des objectifs exigeants fixés par le cahier des charges sur la base duquel DASTRI a été réagréé jusqu'en 2028.

En 2024, DASTRI a consacré 1 175 000 euros aux actions de communication, soit 8,7 % du montant engagé pour le fonctionnement de la filière.

MESURER POUR ORIENTER : LES ENSEIGNEMENTS DU 11^e BAROMÈTRE IFOP-DASTRI

Piloter la communication avec les publics clés de la filière suppose d'évaluer régulièrement leurs acquis et leurs perceptions. Raison pour laquelle, depuis 2014, DASTRI procède, avec le concours de l'IFOP et en partenariat avec la FFD, à un questionnaire annuel auprès d'un panel de pharmaciens et de patients. La 11^e édition du baromètre¹⁹ a permis de mesurer les points d'ancrage mais également les écarts dans les pratiques des pharmaciens et des patients entre boîtes jaunes et boîtes violettes.

19. Pharmaciens : enquête réalisée auprès d'un échantillon de 551 pharmaciens dont 61 en outre-mer. Interviews réalisées par téléphone sur le lieu de travail du 22 août au 3 septembre 2024.

Patients en autotraitement : questionnaire auto-administré par internet du 26 août au 4 octobre auprès de 2 223 patients : 1 026 (46,2 %) en provenance de la base IFOP et 1 197 (53,8 %) participants à la consultation via la FFD.

La conscience du risque progresse chez les patients

76 %

des PAT (vs 68 % en 2023) sont conscients des risques que font courir leurs déchets perforants s'ils sont jetés avec les déchets ménagers.



Patients et pharmaciens expriment des convictions environnementales

Pharmaciens

88 % des pharmaciens déclarent être impliqués au quotidien en faveur de l'environnement.

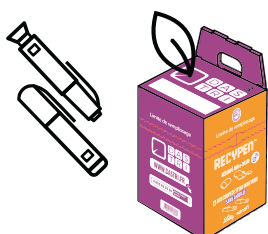
73 % des pharmaciens exerçant dans les quatre régions de l'expérimentation estiment que le projet Recypen répond à leurs attentes.

Patients

92 % des patients se déclarent sensibles à l'impact environnemental des produits de santé qu'ils utilisent.

90 % sont favorables à la réutilisation des boîtes DASTRI.

86 % sont favorables au recyclage des stylos injecteurs d'insuline.



Bien qu'ayant progressé en un an, l'utilisation des boîtes violettes n'est pas encore aussi généralisée que celle des boîtes jaunes

Pharmaciens

Alors que 81 % des pharmaciens ont dans leur patientèle des personnes équipées de DM connectés,



53 %* proposent des boîtes violettes

58 % en province
30 % en Île-de-France
20 % en outre-mer

En revanche,



86 %** proposent des boîtes jaunes aux patients concernés

86 % en province
85 % en Île-de-France
82 % en outre-mer

*31 % systématiquement et 22 % de temps en temps.
**68 % systématiquement et 18 % de temps en temps.

Patients

61 % (vs 57 % en 2023) des patients utilisateurs de DM avec électronique associent boîte violette et recyclage.

52 % des utilisateurs de pompes patch les rapportent en pharmacie dans une boîte violette.

35 % des utilisateurs de capteurs de glucose en continu rapportent l'aplicateur du capteur en pharmacie dans une boîte violette et **33 %** rapportent le transmetteur.



EN 2024, DASTRI REPREND LA PAROLE DANS UNE CAMPAGNE NATIONALE MULTICIBLE ET MULTICANALE

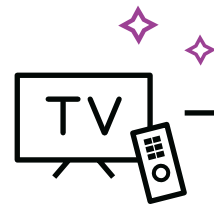
Attirer l'attention des patients et des pharmaciens pour leur expliquer qu'il convient d'utiliser deux types de boîtes, ayant des usages distincts et complémentaires : tel est l'enjeu de cette nouvelle campagne de communication, déployée à partir de septembre 2024. Elle mobilise différents canaux de communication selon les territoires – print, TV, radio et réseaux sociaux – et adopte une tonalité légèrement décalée.

Des boîtes pour la vie : la campagne print

Premier canal : la presse professionnelle (*Le Quotidien du pharmacien*, *Le Moniteur des pharmacies*, *Le Pharmacien de France*, *Porphyre*, *L'Infirmière*) et la presse santé grand public (*Santé magazine*, *Top santé*, *Bien être et santé mag*), avec deux annonces presse fonctionnant en miroir, dans un registre teinté d'humour.

Le parti pris : resituer la boîte jaune et la boîte violette dans l'univers de la vie quotidienne et de ses multiples « boîtes », dans un style graphique épuré, sous forme de dessins au trait. Message implicite : les deux boîtes DASTRI font partie de la vie. Leur utilisation est simple et elle est gage de sécurité pour tous. Message explicite : à chaque boîte, son usage spécifique. La boîte jaune pour tout ce qui pique sans électronique ; la boîte violette pour tout ce qui pique avec électronique.





Dans la vie, il y a des moments qui piquent... et des objets qui piquent : la campagne TV

Deuxième canal : la diffusion en TV de six spots de 20 secondes qui mettent en scène des histoires de la vie quotidienne : le réveil, le texto, la note, le moustique, le pneu, le masque. Le parti pris : associer une situation/un moment qui pique, au propre comme au figuré, avec la solution apportée par DASTRI. Et permettre à toutes les personnes concernées directement (différents profils de patients) ou indirectement (aidant familial, parent) de s'identifier aux personnages.

Ainsi, **le spot « le moustique »** établit-il un parallèle entre l'insecte, qui agace Samuel avant qu'il ne trouve refuge sous sa moustiquaire, et le rituel de soin parfaitement organisé de Samuel qui, après avoir procédé à son injection d'insuline, dépose son dispositif médical perforant sans électronique dans sa boîte jaune.



Le spot « le réveil » fait lui une analogie au figuré entre « un moment qui pique » – une sonnerie très matinale qui tire Théo brusquement de son sommeil – et « un objet qui pique » : la pompe patch qu'il est amené à remplacer régulièrement. Mais dans ce cas, pas de problème : il éteint son réveil et utilise sa boîte violette pour stocker la pompe usagée avec électronique.



La visibilité a par ailleurs été renforcée par des posts sponsorisés sur Facebook et LinkedIn et de l'achat d'espace sur YouTube.

L'outre-mer et l'Île-de-France, territoires privilégiés de la campagne

Afin d'améliorer les pratiques là où elles doivent le plus progresser, ces spots ont été diffusés en Île-de-France (France 3 Île-de-France) et sur quatre chaînes de TV d'outre-mer (Guadeloupe la 1^{ère}, Martinique la 1^{ère}, Guyane la 1^{ère}, Réunion la 1^{ère}).

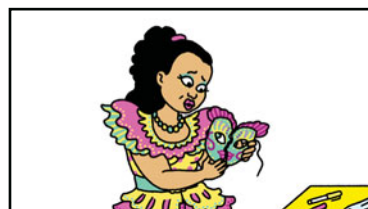
Certains spots ont ainsi été conçus et traduits notamment en créole local, spécifiquement pour les territoires ultramarins : « **le moustique** » en référence à la dingue ou au chikungunya, « **le pneu** » en référence aux courses cyclistes ultramarines (Tour de Martinique, Tour de Guadeloupe...) et « **le masque** » en référence au carnaval, un événement très populaire.



Spot « le moustique »



Spot « le pneu »



Spot « le masque »

Des spots radio sont également diffusés sur Trace FM Guadeloupe, Guyane, Martinique et Freedom Réunion. Avec 27 % du budget d'achat d'espace qui lui est spécifiquement attribué (TV + radio), l'outre-mer a donc un poids prépondérant dans la campagne, rapporté à la population de ces quatre territoires (environ 2 millions d'habitants, soit 3 % de la population France et 55 000 patients concernés par la filière).



Répartition du budget achat d'espace de la campagne

Par média



Print

38 %

Presse Pro et Presse
santé grand public



TV

40 %



Radio

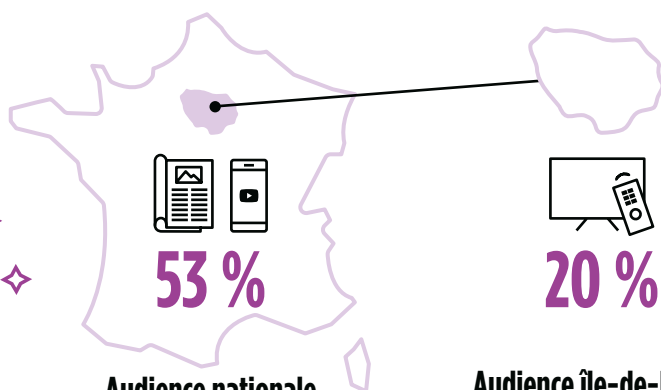
7 %



RS/YouTube

15 %

Répartition géographique



Audience nationale

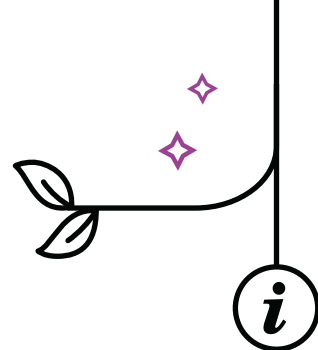


20 %

Audience Île-de-France



Audience outre-mer



MOBILISER LES PHARMACIENS

Outre leur rôle de conseil auprès des patients en autotraitement (Que devez-vous mettre dans la boîte jaune ? Et dans la boîte violette ?) qui suppose qu'ils soient eux-mêmes parfaitement informés, les pharmaciens sont, en tant que distributeurs des boîtes et collecteurs des déchets des patients, des acteurs très opérationnels dans le fonctionnement de la filière DASTRI. La communication entre l'éco-organisme et les 20 400 officines de l'Hexagone répond donc d'abord à cette logique opérationnelle.

Les fondamentaux

- **les fiches pratiques** pharmaciens, consultables en ligne sur le site www.dastri.fr, décrivent les actions de base à réaliser : commander des boîtes DASTRI, entreposer ses DASRI, faire enlever les DASRI, etc. Créées dès la première année de fonctionnement de la filière, elles sont régulièrement actualisées. En 2024, le portfolio s'est enrichi d'une nouvelle fiche pratique, consacrée à l'expérimentation Recypen.
- **les flashs-infos** rythment l'actualité opérationnelle et sont envoyés par mail aux pharmacies. En 2024, 30 flashs-infos leur ont été envoyés, les deux thématiques majeures étant la collecte des e-DASRI et des stylos injecteurs (15 flashs-infos en lien avec les deux opérations de collecte de 2024) et la gestion des DASRI de vaccination (10 flashs-infos).
- **des livestream**, auxquels les pharmaciens peuvent se connecter et qu'ils peuvent également visionner en replay sur YouTube, sont organisés lorsque le sujet nécessite un échange et non la seule diffusion d'information. En 2024, DASTRI a organisé deux livestream : en janvier, pour présenter la solution DASTRI de gestion des déchets de vaccination ; en juin, pour lancer l'expérimentation du recyclage des stylos injecteurs Lilly et Sanofi.
- **une plateforme d'accueil** permet également d'adresser des questions à l'éco-organisme via internet ou par téléphone. En 2024, elle a centralisé plus de 23 000 demandes. Bien qu'elle soit utilisable par tous les publics de DASTRI, les pharmaciens en sont les principaux utilisateurs (87 %). Les sujets collecte et commande de boîtes représentent à eux seuls 51 % des demandes remontées par la plateforme.
- **des sessions pour les étudiants** : en 2024, DASTRI a formé un millier d'étudiants de 6^e année (spécialisation officine) à la gestion des DASRI patients à travers 21 sessions organisées dans 18 facultés de pharmacie.



Livestream pharmaciens du 17 juin 2024.
De gauche à droite : Laurence Bouret, Déléguée Générale de DASTRI, Matthew Dwyer, Directeur RSE Co-Chair Enable ERG chez LILLY et Karine Quien, Directeur de Région Endocrinologie chez Sanofi.

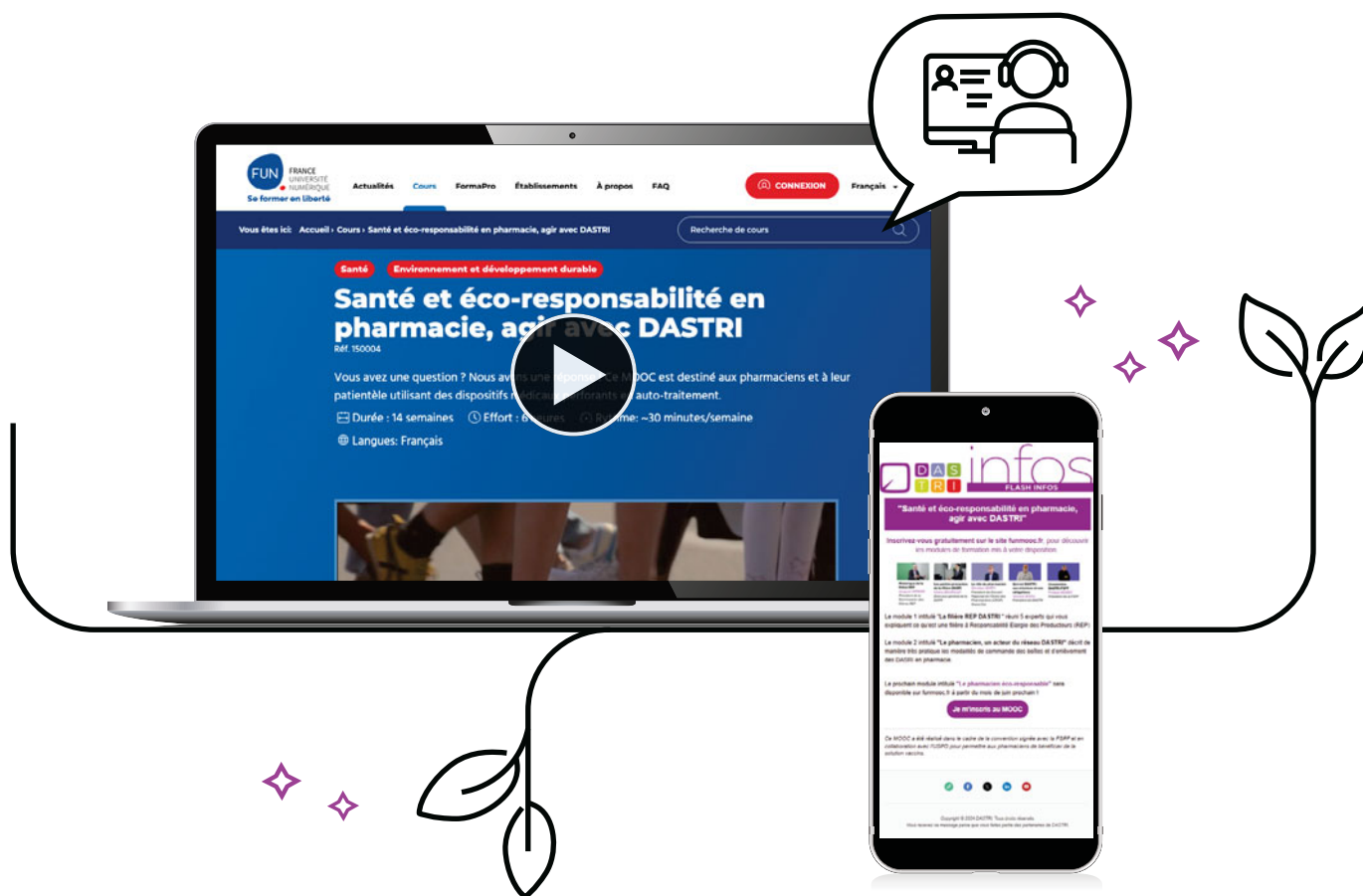


Les innovations 2024

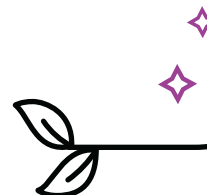
- **le MOOC : Santé et écoresponsabilité en pharmacie, agir avec DASTRI**

Conçu en partenariat avec l'INC, ce cours en ligne s'adresse en priorité aux pharmaciens mais peut également intéresser les patients ainsi que d'autres parties prenantes de la filière. Accessible sur France Université Numérique www.fun-mooc.fr, il est constitué de trois modules : module 1 : la filière REP DASTRI ; module 2 : le pharmacien, acteur clé de la filière ; module 3 : écoresponsabilité en santé. Chaque module est constitué de capsules vidéo et de documents d'accompagnement et est évalué par un quiz à correction automatique.

L'équipe pédagogique, constituée d'une quinzaine d'intervenants, réunit des collaborateurs de DASTRI et des représentants des parties prenantes de la filière : Jacques Vernier, président de la CIFREP, des pharmaciens (Christian Barth, président du CROP Grand Est ; Philippe Besset, président de la FSPF ; Clara Mourgues, pharmacienne chargée de projet à The Shift Project ; Laetitia Henin Hible, présidente de l'association Pharma Système Qualité), un médecin (Roland Tubiana, médecin infectiologue à La Pitié-Salpêtrière), des entreprises adhérentes à DASTRI (Matthew Dwyer, directeur RSE de Lilly France ; Yannick Jegou, pharmacien responsable et directeur des affaires réglementaires de MSD France, président de DASTRI ; Gérald Zammit, directeur France de Dexcom) et un représentant de l'État (Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques au ministère de la Transition écologique, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche).



- **campagne sur le site Vigirupture** : autre canal utilisé par DASTRI en 2024, pour se rendre visible auprès des pharmaciens, mais également des médecins, le site Vigirupture, consulté par les professionnels de santé qui souhaitent s'informer sur les ruptures de médicaments. Support de communication : des pavés et des bannières présentant la boîte jaune vs la boîte violette pour attirer l'attention des professionnels.



SENSIBILISER LES PATIENTS

Pour sensibiliser les patients à l'importance du tri de leurs DASRI et au mode d'emploi des boîtes jaunes et violettes, plusieurs canaux peuvent se combiner, en complément de la campagne print/TV/radio/RS déployée par DASTRI à partir de septembre 2024.

- **le conseil des pharmaciens** : selon l'enquête IFOP 2024, 43 % des patients disent avoir été conseillés par leur pharmacien sur la gestion des DASRI. L'éco-organisme met en outre à la disposition des officines des **stickers** à apposer sur la vitrine qui visualisent les deux types de boîtes. Les pharmaciens peuvent également imprimer des **cartes mémo patient**, accessibles via internet.



- **l'info-tri**, qui doit être intégré dans le packaging et/ou la notice des produits, est cité par 53 % des patients. D'où l'importance que tous les adhérents respectent cette obligation qui leur incombe depuis le 1^{er} janvier 2024. L'info-tri contribue à orienter le patient vers la boîte jaune ou la boîte violette. Et complète ainsi le QR code des boîtes, qui conduit vers le site de l'éco-organisme.



- **le relais des associations de patients** : DASTRI est partenaire de la Fédération Française des Diabétiques depuis de nombreuses années. La FFD relaie le questionnaire IFOP auprès des patients adhérents des associations locales qu'elle fédère et rend compte de l'actualité de la filière dans ses propres supports d'information : magazine *Équilibre*, réseaux sociaux, site internet. En 2024, DASTRI a participé à certains événements organisés localement en Corse et à Lille avec Les Diabs en Nord.
- **DASTRI peut également s'appuyer sur des ambassadeurs** qui relaient des informations auprès de leur communauté. En 2024, Coco&Podie a animé « la minute DASTRI » en direct de la SFD à Toulouse et Nina Tusch a rendu compte de l'expérimentation Recypen et de la campagne « Des boîtes pour la vie » dans son média *Glucose toujours*. L'éco-organisme a par ailleurs sponsorisé **Marc Willame**, un skipper diabétique de type 1 qui participait à la course Cap Martinique.



ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

La relation entre l'éco-organisme et ses adhérents s'articule autour de rendez-vous institutionnels – déclaration annuelle de mise en marché au premier trimestre, assemblée générale de l'association et conseils d'administration –, mais également d'événements et d'opportunités de contacts. Elle a tendance à s'intensifier et à s'internationaliser.

Un temps fort : le Congrès de la SFD

La participation au congrès de la Société Francophone du Diabète permet à l'équipe DASTRI d'avoir, sur son stand, des échanges avec les collaborateurs des entreprises adhérentes également présentes et des professionnels de santé. En 2024, c'est à cette occasion que l'éco-organisme a présenté l'expérimentation Recypen avec des représentants de Lilly France et de Sanofi.

Des événements de communication interne ou externe

En décembre 2024, un voyage de presse a été organisé au DASTRI LAB par les deux entreprises partenaires de Recypen et l'éco-organisme pour faire le point sur le recyclage des stylos injecteurs. Sur ce même sujet, une intervention de Laurence Bouret a été organisée pour les collaborateurs au siège de Lilly et en visio avec l'usine d'insuline de Fegersheim. La déléguée générale de DASTRI est également intervenue aux côtés de Serge Halimi, chef clinique en endocrinologie, diabétologie, nutrition au CHU de Grenoble et professeur émérite à l'Université Grenoble Alpes, sur le Biocampus Sanofi de Francfort en Allemagne, site de production d'insuline. En octobre 2024, Laurence Bouret a répondu à l'invitation du Health Products Stewardship Association, en charge de la collecte et du traitement des DASRI perforants des patients et de leurs MNU dans plusieurs provinces du Canada, pour partager l'expérience de DASTRI, alors que le HPSA lançait le dispositif dans la province de Québec.

Des réunions de présentation de la filière et du DASTRI LAB ont également été organisées en 2024 avec Abbvie, Amgen, Biogen, J&J, Novartis ou UCB et également avec des entreprises non adhérentes de DASTRI.



Congrès SFD 2024.



Voyage de presse au DASTRI LAB avec Lilly et Sanofi, les deux partenaires de Recypen.



Présentation de Recypen par DASTRI, Lilly et Sanofi à la SFD 2024 à Toulouse.



Intervention de Laurence Bouret à l'occasion de la Semaine de la RSE au siège de Lilly.



Le Cercle incubateur intergénérationnel des nouvelles pratiques médicales Sanofi à Francfort.

LA PLACE DU DIGITAL DANS LA COMMUNICATION MULTICIBLE DE DASTRI

Que ce soit dans la campagne nationale déployée par DASTRI à partir de septembre 2024 ou dans la relation au quotidien avec ses différentes parties prenantes, le digital joue un rôle essentiel dans la communication de l'éco-organisme.

- **le site internet www.dastri.fr** est le premier lien avec les patients et les pharmaciens. À la création de la filière, alors qu'elle ne comptait que quelque 5 000 points de collecte dans toute la France, c'est sur le site internet que les PAT pouvaient localiser le lieu de collecte le plus proche de leur domicile. Aujourd'hui, selon l'enquête IFOP, le site de DASTRI est avec l'info-tri et le pharmacien, l'un des trois principaux vecteurs d'information des patients. Notamment pour les PAT de courte durée (vs les patients chroniques) – 51 % y recourent pour s'informer sur la gestion de leurs DASRI – et les moins de 35 ans : 49 % l'utilisent. Quant aux pharmaciens, c'est via le site qu'ils peuvent commander les boîtes à distribuer aux patients en autotraitement (espace personnel), accéder à de nombreux supports d'information (fiches pratiques pharmaciens, cartes mémo pour les patients...), poser des questions via la plateforme d'accueil ou encore obtenir l'attestation de prise en charge de leurs déchets de vaccination lorsqu'ils choisissent DASTRI comme opérateur de collecte pour ces DASRI. Le site internet de l'éco-organisme est le premier canal d'information des pharmaciens sur la filière REP DASRI : cité par 62 % des répondants dans la 11^e enquête IFOP, devant le syndicat (48 %) et l'ordre des pharmaciens (47 %).
- **des mails d'information** sont régulièrement envoyés aux pharmaciens : flashes-info, DASTRInews (la lettre d'information de l'éco-organisme)
- **les réseaux sociaux** sont davantage consultés par les patients que par les pharmaciens. Et notamment par les patients de courte durée (45 % s'informent sur les DASRI par ce canal) et les PAT de moins de 35 ans (42 %). Afin d'élargir son audience, l'éco-organisme a créé son compte sur Instagram en octobre 2024 et est désormais présent sur Facebook, Instagram, LinkedIn, X et YouTube.



LA COMMUNICATION DASTRI 2024 EN BREF

Campagne nationale Des boîtes pour la vie

23

parutions print
dans 8 médias :
professionnels et santé
grand public

6

spots TV
797 diffusions
en Île-de-France
et outre-mer

1

spot radio
978 diffusions
en outre-mer

14

spots sponsorisés
sur Facebook

5

sur LinkedIn

Affiches patient
et pharmacien

8

communiqués
de presse

1

voyage de presse
au DASTRI LAB

1

rapport d'activité



1 site internet
www.dastri.fr

1 plateforme d'accueil

23 165

demandes traitées

1

speed meeting
collectivités locales
à Dijon

1

numéro de la
DASTRInews adressé
à 20 200 destinataires
(adhérents, ARS,
pharmaciens,
collectivités locales,
associations
de patients, opérateurs
de collecte DASTRI)



1
stand au Congrès
de la SFD
340 professionnels
rencontrés

1

partenariat avec
la FFD

1

sponsoring :
Marc Willame, skipper
DTI engagé dans la
course Cap Martinique

Des cartes
mémo patients et
flyers e-DASRI

30

flashes-infos adressés
aux pharmaciens

7

fiches pratiques
pharmaciens

21

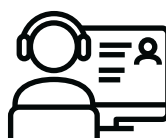
sessions de formation
dans 18 facultés
de pharmacie

2

livestream avec
les pharmaciens

1

mooc



Réseaux sociaux

	Followers	Posts	Nombre d'impressions
	1 724	144*	1 868 015*
	1 779	111	12 156
	2 472	96**	473 460**
	76	20	14 359
	200	7 vidéos	17 194

*dont 14 sponsorisés et 1 839 100 impressions dans
le cadre de la campagne

**dont 16 sponsorisés et 403 747 impressions



FICHE 8

LES DASRI EN OUTRE-MER

8 DROM-COM font aujourd'hui partie du périmètre de la filière DASTRI : 5 dans la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), 2 dans l'océan Indien (Réunion, Mayotte) et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet ensemble se caractérise par sa grande diversité et de fortes spécificités.

DES TERRITOIRES TRÈS SPÉCIFIQUES

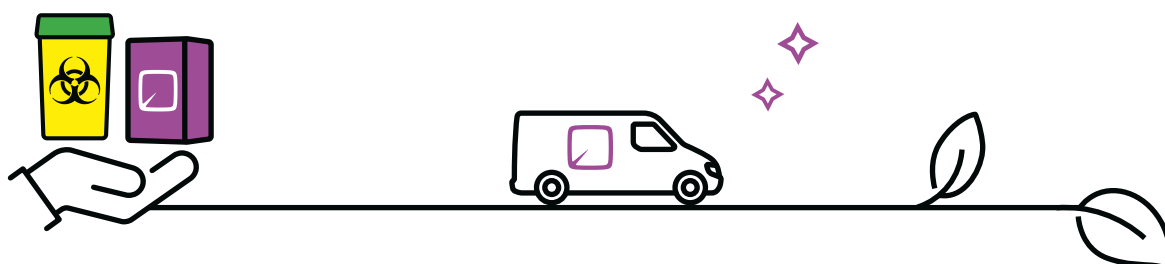
Par rapport à l'Hexagone, le taux de prévalence du diabète y est plus élevé, mais le taux d'autotraitement inférieur.

Concernant la distribution des boîtes et leur collecte, DASTRI est confronté à diverses difficultés :

- en Guyane, un territoire très étendu, avec une population concentrée sur la bande littorale mais des difficultés d'accès à certaines zones habitées (Maripasoula).
- comme à la Réunion, où un relief très montagneux complique l'accès à certaines zones habitées de l'île (ex. : cirque de Mafate).
- des conditions climatiques parfois extrêmes qui peuvent avoir des conséquences dramatiques : cyclone Chido à Mayotte en 2024, ouragan Irma à Saint-Martin en 2017.
- à Mayotte, des problèmes récurrents d'insécurité et un accès parfois entravé aux pharmacies du fait de barrages qui interdisent l'accès aux communes.

Concernant le traitement :

- seuls deux territoires sont équipés d'un incinérateur (Martinique et Saint-Barthélemy). Dans les autres territoires, les déchets sans électronique sont acheminés vers un centre de prétraitement par broyage et désinfection puis stockés en ISDND. Certains équipements rencontrent des difficultés de fonctionnement (cas de Saint-Martin impliquant un transport des déchets vers la Guadeloupe). À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'accès au site de stockage est désormais interdit aux DASRI.
- l'absence d'offres et les situations quasi-monopolistiques impactent le bon fonctionnement de la filière en outre-mer.
- il n'existe pas d'installation capable de traiter les e-DASRI (séparation des fractions matière pour recyclage après désinfection).

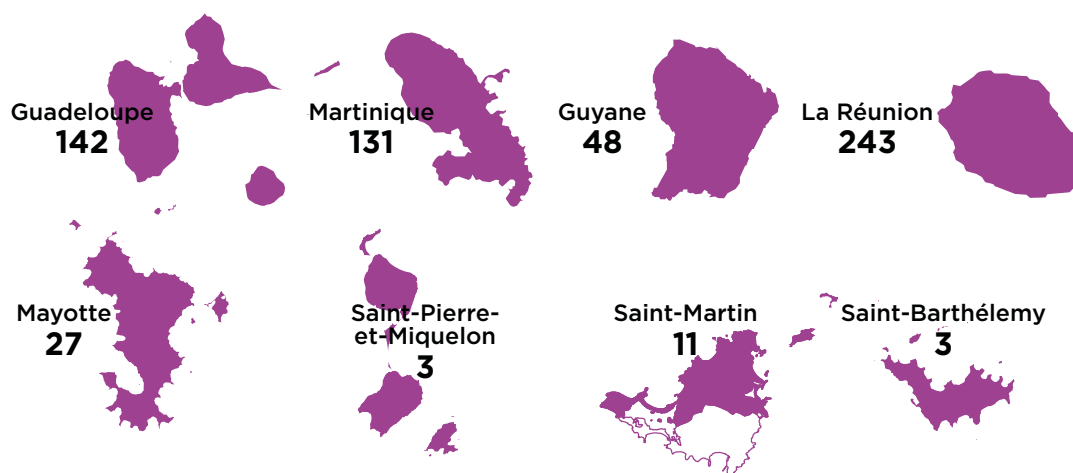


UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DE DASTRI AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

Depuis la création de la filière, DASTRI fait preuve d'un volontarisme particulier pour créer les conditions de la réussite dans ces territoires :

- dès 2013, toutes les pharmacies ont été intégrées dans le réseau DASTRI. Aujourd'hui, il compte 608 PDC sur l'ensemble des huit DROM-COM, dont 603 pharmacies. En 2024, le réseau de points de collecte s'est accru de 30 PDC, alors que leur nombre a légèrement diminué dans l'Hexagone.

Le réseau DASTRI en outre-mer : 608 PDC dont 603 pharmacies



- en 2013, les boîtes DASTRI nécessitant un acheminement maritime long pour constituer des stocks localement ont été distribuées en outre-mer avant l'Hexagone.
- un pilotage spécifique a été mis en place, dans une approche transversale – organisation, opérations, communication – avec une implication directe du comité de direction de DASTRI.
- au quotidien, DASTRI peut s'appuyer sur des facilitateurs locaux, partagés pour certains avec d'autres filières REP et pour d'autres spécialisés en santé. Ces facilitateurs, ancrés dans leur territoire, sont des relais entre l'éco-organisme et les parties prenantes locales (pharmaciens, patients, collectivités...).
- des moyens de collecte adaptés sont utilisés si nécessaire : pirogue en Guyane, hélicoptère à la Réunion.
- concernant le traitement, pour faire face à certaines difficultés d'ordre structurel, des modalités alternatives sont mises en place : les DASRI de Saint-Martin sont traités à la Guadeloupe. En 2024, ceux de Mayotte ont dû être traités en région parisienne ; en 2025, l'éco-organisme espère pouvoir de nouveau les traiter localement. La possibilité d'un transfert des DASRI de Saint-Pierre-et-Miquelon vers le Canada est à l'étude.

PLAN D'ACTION OUTRE-MER 2023-2025

Courant 2023, DASTRI a élaboré son plan d'action à trois ans pour chacun des huit DROM-COM, démarche engagée au deuxième semestre compte tenu de l'actualité opérationnelle très dense de l'éco-organisme (lancement du troisième agrément, appels d'offres contenant, opérateurs et logisticiens...) mais également administrative, liée à la mise en œuvre de nombreuses nouvelles obligations issues de la loi AGEF. Ce plan a été présenté en septembre 2023 au comité des parties prenantes qui l'a approuvé à l'unanimité des participants. Le plan validé a été communiqué en octobre 2023 aux autorités de tutelle de l'éco-organisme.

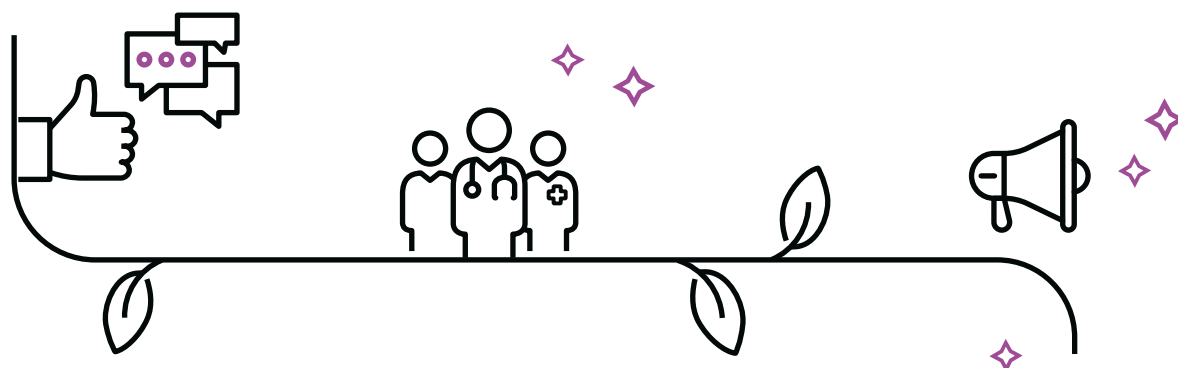
RÉALISATIONS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

L'amélioration des performances en outre-mer est une priorité pour DASTRI. La progression du taux de collecte passe par un renforcement de la sensibilisation de tous les acteurs de la filière. Le baromètre IFOP-DASTRI montre que, concernant les boîtes jaunes, le réflexe DASTRI a augmenté chez les pharmaciens en 2024 : 63 % des pharmaciens ultramarins (vs 68 % des officinaux en moyenne France) déclarent proposer systématiquement une boîte jaune aux patients concernés ; ils n'étaient que 41 % dans ce cas en 2023.

En revanche, l'écart est encore significatif pour les boîtes violettes : 16 % des pharmaciens ultramarins déclarent proposer systématiquement une boîte violette aux patients utilisateurs de DM avec électronique vs 31 % des pharmaciens en moyenne France.

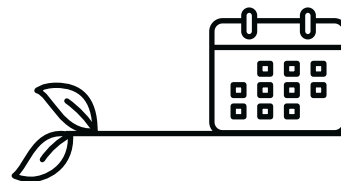
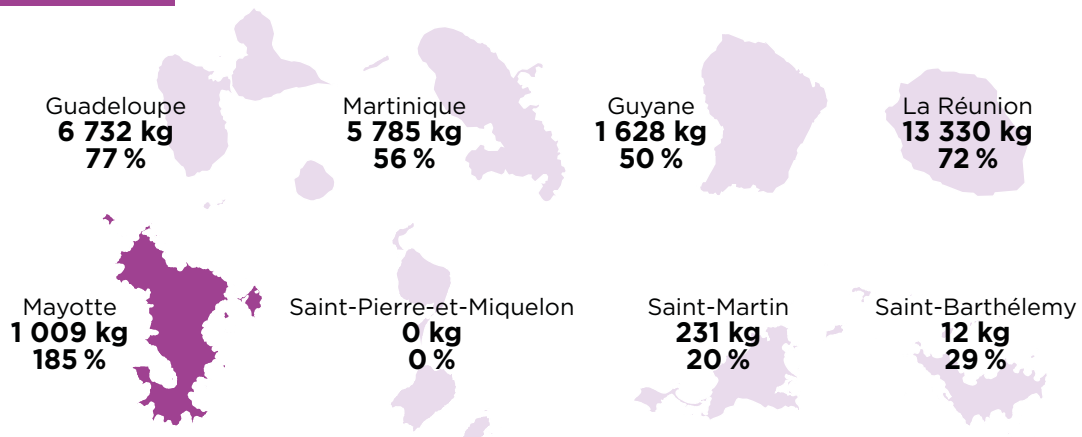
Pour contribuer à cette sensibilisation des pharmaciens et des patients, DASTRI a surpondéré l'outre-mer dans l'achat média de la campagne de communication multicible et multicanale déployée à partir de septembre 2024 : spots TV et radio en outre-mer ont représenté 27 % du montant total d'achat d'espace, alors que ces quatre territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) représentent environ 3 % de la population France et 55 000 patients concernés par la filière.

À la Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion, des événements grand public ont permis de sensibiliser quelque 2 500 personnes et de distribuer plus de 10 000 flyers. Des actions de formation ont été conduites auprès de plus de 250 élèves à la Martinique et en Guadeloupe ainsi qu'auprès de 220 professionnels de santé (infirmiers...). La déléguée générale de DASTRI se rend régulièrement dans ces territoires. À cette occasion, elle rencontre les journalistes et répond à des interviews afin d'élargir l'audience de la filière, à des heures de grande écoute et avec des médias populaires.



Collecte 2024 - Poids net DASRI sans électronique rapporté aux mises en marché réparties par territoire

< 82 %
De 82 % à 85 %
> 85 %

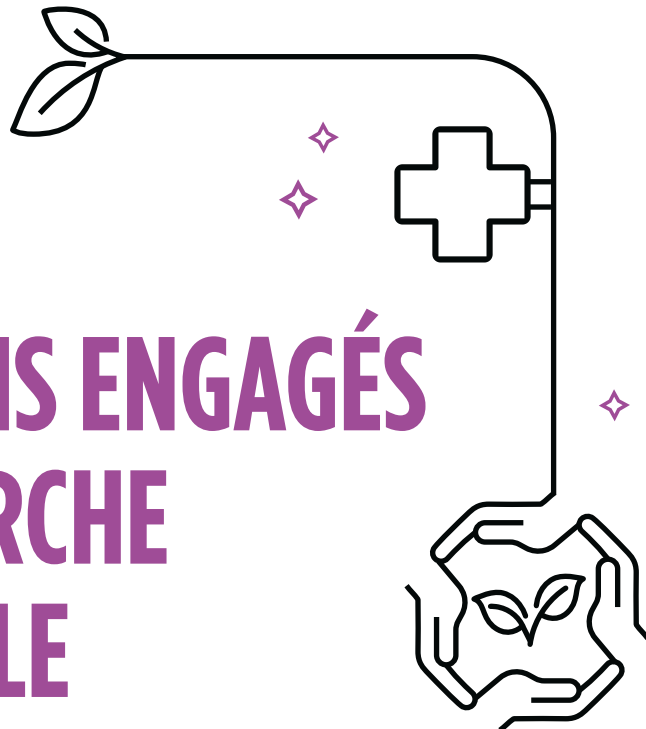


À l'agenda 2025, sont notamment prévues :

- la poursuite de la campagne de communication 2024 en TV et radio à l'intention des patients et des pharmaciens
- une campagne Pharmaradio auprès des officinaux
- des actions de formation auprès des professionnels de santé : webinaires destinés aux pharmaciens, aux médecins et aux infirmiers.
- des animations du réseau des pharmacies (campagne d'appel et de visite)
- la poursuite des démarches éducatives en milieu scolaire ainsi que des animations grand public en partenariat avec des associations de patients.

FICHE 9

DES PHARMACIENS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE



9 626 PHARMACIENS ONT CHOISI DASTRI EN 2024 POUR GÉRER LEURS DÉCHETS DE VACCINATION

Depuis 2023, les pharmaciens qui vaccinent ont la possibilité d'opter pour la solution DASTRI pour faire enlever et traiter leurs seringues usagées.

Ces DASRI professionnels n'entrent pas dans le périmètre de l'éco-organisme, agréé pour les seuls DASRI des patients avec ou sans électronique et ceux des utilisateurs d'autotests de maladies transmissibles. Mais, d'un point de vue environnemental et organisationnel pour les pharmaciens, il est naturellement plus rationnel d'enlever simultanément déchets patients et professionnels dans les officines. Une approche cohérente avec les engagements pris par la profession en faveur de l'écologie dans la convention nationale pharmaceutique du 9 mars 2022.

La convention signée en février 2023 par DASTRI et la FSPF – mais ouverte à tous les pharmaciens – a posé les principes d'un partenariat gagnant-gagnant :

- prise en charge gratuite par DASTRI, hors agrément, des DASRI PRO issus des vaccinations en officine, dont le périmètre a encore été élargi par l'arrêté du 8 août 2023. L'enlèvement concomitant de ces déchets, stockés dans des boîtes jaunes, et de ceux rapportés par les patients en autotraitement permet de réduire l'empreinte carbone de la collecte.
- versement par les pharmaciens d'une éco-participation annuelle de 50 euros. Elle contribue aux démarches de formation, d'innovation et aux projets de recherche et de développement éco-responsable conduits par l'éco-organisme, en lien avec les attentes des pharmacies, et témoigne de l'engagement des pharmaciens en faveur de l'environnement.
À noter que, bien que non signataire de cette convention, l'USPO a également souhaité pouvoir proposer cette solution aux pharmaciens, adhérents ou non au syndicat.

Le MOOC « Santé et écoresponsabilité en pharmacie, agir avec DASTRI » est le premier outil de formation produit par l'éco-organisme en application de cette convention.

Un dispositif de communication a été mis en place pour présenter la procédure à respecter par les pharmaciens :

- **fiche pratique n°6**, « DASRI Pro, comment bénéficier de la solution DASTRI ? » accessible via le site internet.
- **livestream le 11 janvier 2024** pour répondre aux questions des pharmaciens. Également consultable en replay sur YouTube.
- **10 flashes-infos** pour alerter les pharmaciens sur les échéances de calendrier.

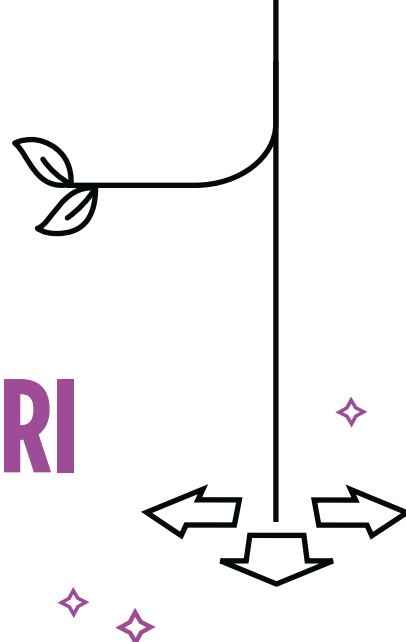


*Livestream du 11 janvier 2024.
Vaccins : comment bénéficier de la solution DASTRI.*

L'attestation d'élimination, à présenter en cas de contrôle, est téléchargeable sur dastri.fr/ commande après avoir saisi le nombre de vaccins réalisés.

9 626 pharmaciens ont souscrit à la solution DASTRI en 2024. Les autres officinaux ayant réalisé des vaccinations doivent souscrire un contrat avec un opérateur de collecte habilité (liste consultable sur les sites des ARS) qui leur fournira des contenants de stockage et leur délivrera l'attestation d'élimination de leurs DASRI professionnels.

LES ACTIVITÉS DE DASTRI HORS AGRÉMENT



Depuis sa création, la filière DASTRI s'est progressivement développée hors du périmètre pour lequel elle a été agréée à trois reprises. En 2024, ces extensions concernent le périmètre géographique, le périmètre « produits » et le périmètre « producteurs » de DASTRI. De nouvelles extensions sont prévues en 2025.

LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE HORS AGRÉMENT

Le périmètre d'agrément de DASTRI s'étend à l'Hexagone et à huit DROM-COM. En 2018, DASTRI a été sollicité pour intervenir sur le territoire de la Principauté de Monaco, qui constitue à ce jour la seule extension géographique hors agrément. Toutes les pharmacies y sont point de collecte. Les 16 PDC de la Principauté sont collectés par l'opérateur de la région Sud (Pacadem). En 2024, le tonnage net collecté s'est élevé à 232 kg de DASRI sans électronique. Les DASRI et leurs contenants, soit un poids brut de 395 kg, sont incinérés par Sonitherm à Nice.

En 2025, le périmètre géographique hors agrément va s'étendre :

- aux territoires de Nouvelle Calédonie et de Polynésie²⁰ : à la demande d'Insulet, pour la collecte des e-DASRI (pompes patch à insuline).
- à la Suisse : à la demande d'Abbvie, pour la collecte d'un dispositif d'injection (OBI), utilisé notamment pour le traitement de la maladie de Crohn.

LE PÉRIMÈTRE « PRODUITS » HORS AGRÉMENT

Avec l'expérimentation Recypen, le périmètre « produits » de la filière s'est étendu aux stylos injecteurs d'insuline sans aiguille de Lilly et de Sanofi. Considérés comme des Médicaments non utilisés (MNU) d'un point de vue réglementaire, ils ne font pas partie du périmètre d'agrément de DASTRI. En 2024, leur collecte a été lancée en juin dans quatre régions françaises. Les stylos collectés sont acheminés vers la plateforme du DASTRI LAB, pour séparation des fractions matière après désinfection, avant d'être recyclés. L'expérimentation est susceptible d'être étendue géographiquement ainsi qu'à d'autres fabricants de DM similaires.

20. La Nouvelle Calédonie et la Polynésie étant des territoires autonomes, elles ne sont pas soumises au droit français de la santé, ce qui explique que l'intervention de DASTRI soit hors agrément.

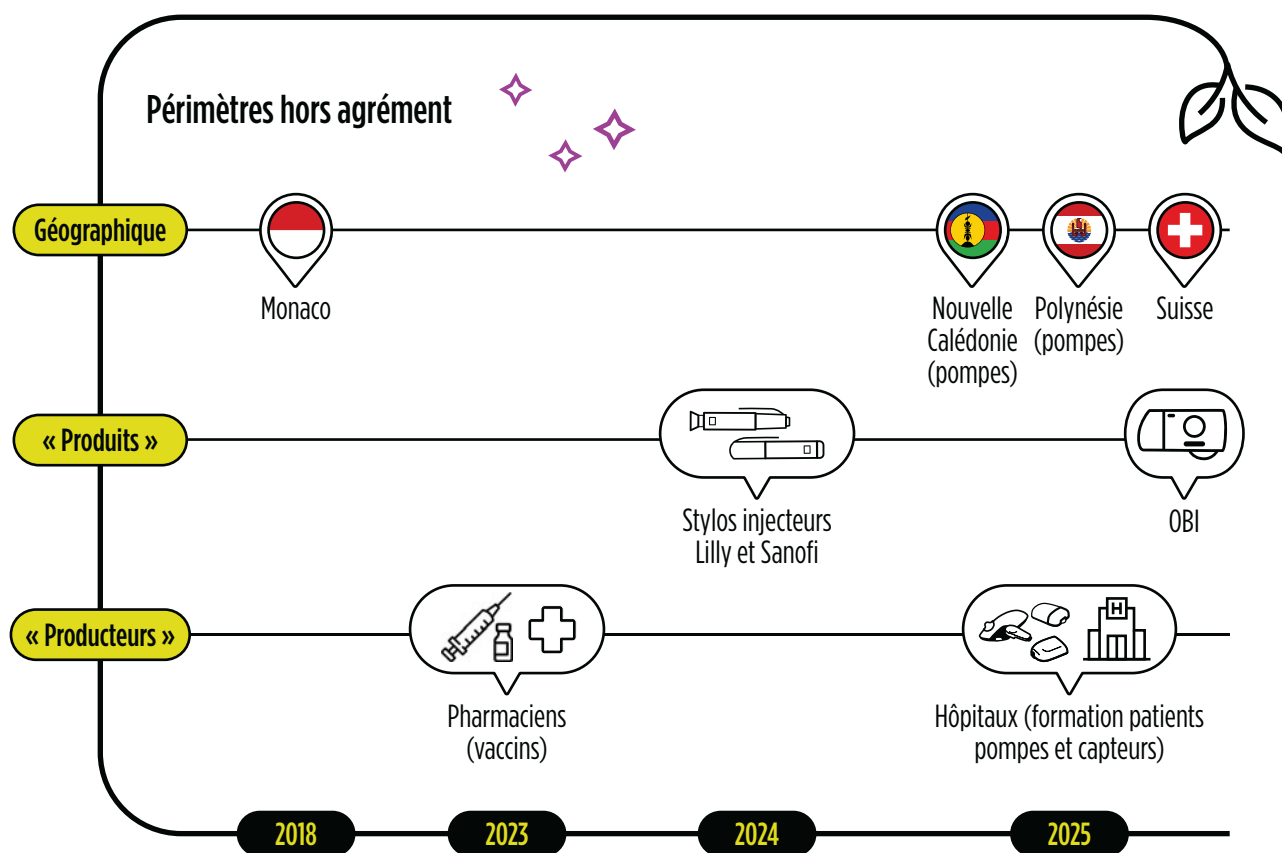
LE PÉRIMÈTRE « PRODUCTEURS » HORS AGRÉMENT

Depuis 2023, les pharmaciens qui vaccinent en officine peuvent choisir, hors agrément s'agissant de déchets professionnels, la solution DASTRI pour collecter leurs seringues usagées en même temps que les DASRI perforants sans électronique des patients.

En 2025, à la demande d'Insulet et de Dexcom, les hôpitaux qui forment les patients à l'utilisation des pompes patch et des capteurs de glucose en continu pourront commander gratuitement à l'éco-organisme des boîtes violettes DASTRI pour sensibiliser les patients, lors de ces formations, à la gestion des produits avec électronique en fin de vie. Les patients devront ensuite aller chercher leurs boîtes violettes en pharmacie dans le cadre de leur traitement.

Suite à ces deux extensions, DASTRI gèrera ainsi les déchets de soin de trois catégories de « producteurs » :

- sous agrément, les DASRI des patients en autotraitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic,
- hors agrément, les déchets de vaccination des pharmaciens d'officine ayant souscrit à la convention DASTRI-FSPF et les déchets hospitaliers générés lors de la formation des patients utilisateurs de DM connectés (pompes patch Insulet et capteurs de glucose en continu Dexcom).







LES TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DASRI PAT PCT

- Article L4211-2-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE ».
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement.
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement.
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies.
- Arrêté du 1^{er} février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement.
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique.
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants.
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique.
- Arrêté du 21 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants.
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.
- Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs.
- Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur.
- Décret n° 2021-1176 du 10 septembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest.
- Arrêté du 18 novembre 2021 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L. 131-3 du code de l'environnement (Redevance Ademe).
- Arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest.
- Arrêté du 28 décembre 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique.
- Arrêté du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants.
- Arrêté du 2 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement et les utilisateurs d'autotests.
- Arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique.
- Arrêté du 5 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 5 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
- Arrêté du 17 novembre 2023 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L.131-3 du code de l'environnement (redevance ADEME).
- Arrêté du 14 décembre 2023 fixant le tarif prévu à l'article R. 541-171 du code de l'environnement pour la redevance relative aux actions de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs.
- Décret du 13 septembre 2022 relatif à l'expérimentation du recyclage des stylos préremplis injectables
- Arrêté du 3 mai 2024 portant autorisation de la société Sanofi Winthrop Industrie à participer à l'expérimentation du recyclage des stylos préremplis injectables
- Arrêté du 3 mai 2024 portant autorisation de la société Lilly France à participer à l'expérimentation du recyclage des stylos préremplis injectables

ANNEXE 2

36 PATHOLOGIES ENTRENT AUJOURD'HUI DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA FILIÈRE

L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

L'ARRÊTÉ DU 4 MAI 2016

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies

L'ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2017

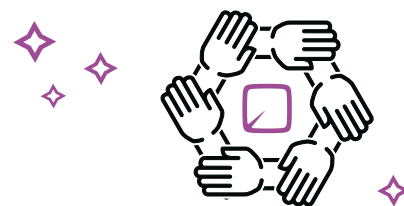
- Hypophosphatasie

L'ARRÊTÉ DU 22 AVRIL 2022

- Achondroplasie
- Amylose à transthyrétine
- Asthme sévère
- Dermatite atopique modérée
- Épisode de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges plasmatiques et par immunosuppresseurs
- Hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire
- Hypoparathyroïdie
- Hypophosphatémie liée à l'X
- Maladie de Willebrand
- Maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn)
- Neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)
- Phénylcétonurie
- Polyposse naso-sinusienne
- Psoriasis



ANNEXE 3



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
A. Menarini Diagnostics France		•	
AAZ		•	
Abacus Medicine	•		
Abbott France		•	
Abbvie	•		
Accord Healthcare France SAS	•		
Alexion Pharma France	•		
Alfasigma France	•		
ALK SAS	•		
Almirall SAS	•		
AlphaDiab SAS		•	
Amazon EU SARL		•	
Amdipharm Limited	•		
Amgen SAS	•		
Arrow	•		
Ascendis Pharma	•		
Ascensia Diabetes Care France SAS	•		
AstraZeneca SAS			•
Bayer Santé SAS	•		
Bbraun Medical		•	
Becton Dickinson France SAS		•	
Biogaran	•		
Biogen Idec France	•		
Biomarin France SAS	•		
Bioprojet Pharma	•		
Biosynex		•	
Boehringer Ingelheim	•		
Bristol-Myers Squibb	•		
Chauvin Bausch & Lomb	•		
Cheplapharm France SAS	•		
Chugai Pharma France	•		
Correvio SAS, société d'Advanz Pharma	•		
CSL Behring SA	•		
Dexcom France SAS		•	
Diabeloop	•		
Dinno Santé		•	
Distri-Flash Run		•	
Embecta		•	
Ferring SAS	•		
Gedeon Richter France	•		
Gilead Sciences	•		
Grifols France	•		

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
IBSA Pharma	•		
Insulet France SAS		•	
Ipsen Pharma SAS	•		
Johnson & Johnson Innovative Medicine	•		
Kyowa Kirin			•
Laboratoire Aguettant SAS			•
Laboratoires Ethypharm	•		
Laboratoire GlaxoSmithKline	•		
Laboratoire Marque verte		•	
Leopharma	•		
LFB Biomédicaments	•		
Lifescan France SAS		•	
Lilly France SAS			•
Medac SAS			•
Medtronic France SAS		•	
Medtrum		•	
Med Trust		•	
Merck Serono SAS	•		
MSD France	•		
Mundipharma	•		
Nordic Pharma	•		
Novartis Pharma SAS	•		
Novo Nordisk	•		
Octapharma France	•		
Organon France	•		
Owen Mumford		•	
Pfizer SAS	•		
Pikdare France		•	
Reddy Pharma SAS	•		
Roche Diagnostics France SAS		•	
Roche SAS	•		
Rovi	•		
Sandoz			•
Sanofi Winthrop Industrie	•		
SOL-Millennium	•		
Swedish Orphan Biovitrum	•		
Takeda France SAS	•		
Teva Santé SAS	•		
Theramex	•		
UCB Pharma SAS	•		
Viatis Santé	•		
Ypsomed SAS		•	

ANNEXE 4

RÉSEAU DASTRI ET QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2024 – DASRI PATIENTS SANS ÉLECTRONIQUE ET VACCINS

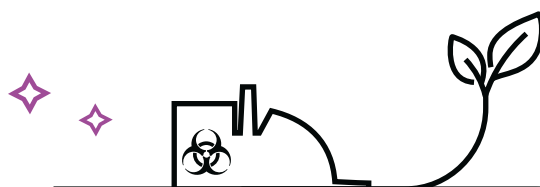


		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2024)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2024 - POIDS BRUT		QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2024 - POIDS NET	
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION	TOTAL	TOTAL RÉGION	TOTAL	TOTAL RÉGION
MÉTROPOLE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Ain	149	14	163	18 135,50	236 356,24	10 464,73	136 381,19
		Allier	99	24	123	13 171,34		7 843,96	
		Ardèche	91	3	94	10 213,23		5 831,38	
		Cantal	59	4	63	4 420,94		2 532,72	
		Drôme	141	3	144	17 992,80		10 151,37	
		Haute-Loire	74	9	83	7 392,13		4 375,81	
		Haute-Savoie	211	7	218	20 099,74		11 673,89	
		Isère	328	28	356	38 093,66		21 799,49	
		Loire	210	0	210	24 937,97		14 341,98	
		Puy-de-Dôme	175	42	217	18 384,10		10 822,25	
		Rhône	516	2	518	51 457,72		29 663,09	
		Savoie	125	8	133	12 057,09		6 880,52	
	BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	Côte-d'Or	153	20	173	15 664,21	100 893,41	9 247,16	59 427,16
		Doubs	170	1	171	18 831,93		11 021,87	
		Haute-Saône	80		80	10 656,48		6 232,59	
		Jura	87		87	8 511,34		4 999,70	
		Nièvre	73	5	78	9 883,57		5 840,78	
		Saône-et-Loire	162	18	180	21 466,04		12 758,21	
		Territoire de Belfort	46	2	48	4 088,38		2 356,10	
		Yonne	89	6	95	11 791,46		6 970,74	
	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	151	28	179	18 629,87	109 317,07	11 822,08	64 879,10
		Finistère	259	25	284	32 456,21		19 079,98	
		Ille-et-Vilaine	270	13	283	31 354,66		18 331,72	
		Morbihan	210	12	222	26 876,34		15 645,33	
	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	94	10	104	11 324,24	89 713,09	6 604,06	52 185,36
		Eure-et-Loir	100	22	122	14 211,39		8 317,16	
		Indre	76	7	83	8 804,45		5 199,84	
		Indre-et-Loire	190	7	197	21 236,61		12 389,80	
		Loiret	171	3	174	20 088,53		11 520,75	
	CORSE	Loir-et-Cher	95		95	14 047,87	9 374,10	8 153,74	5 543,22
		Corse-du-Sud	55		55	4 532,20		2 720,62	
		Haute-Corse	70	1	71	4 841,90	188 930,99	2 822,60	109 717,52
	GRAND EST	Ardennes	95	1	96	9 803,17		5 656,84	
		Aube	85		85	10 299,37		5 910,20	
		Bas-Rhin	271	1	272	40 526,67		23 392,46	
		Haute-Marne	56		56	5 696,44		3 289,47	
		Haut-Rhin	187		187	26 913,35		15 540,81	
		Marne	170	1	171	21 058,47		12 277,55	
		Meurthe-et-Moselle	241	6	247	22 502,96		12 975,94	
		Meuse	54	4	58	6 681,53		3 887,60	
		Moselle	240	40	280	30 893,69		18 248,10	
		Vosges	120	16	136	14 555,34		8 538,56	
	HAUTS-DE- FRANCE	Aisne	152	24	176	17 731,88	191 710,05	10 538,82	110 740,78
		Nord	844	23	867	80 720,26		46 417,31	
		Oise	207		207	23 899,17		14 021,09	
		Pas-de-Calais	468	15	483	48 319,05		27 646,91	
		Somme	180		180	21 039,69		12 116,64	



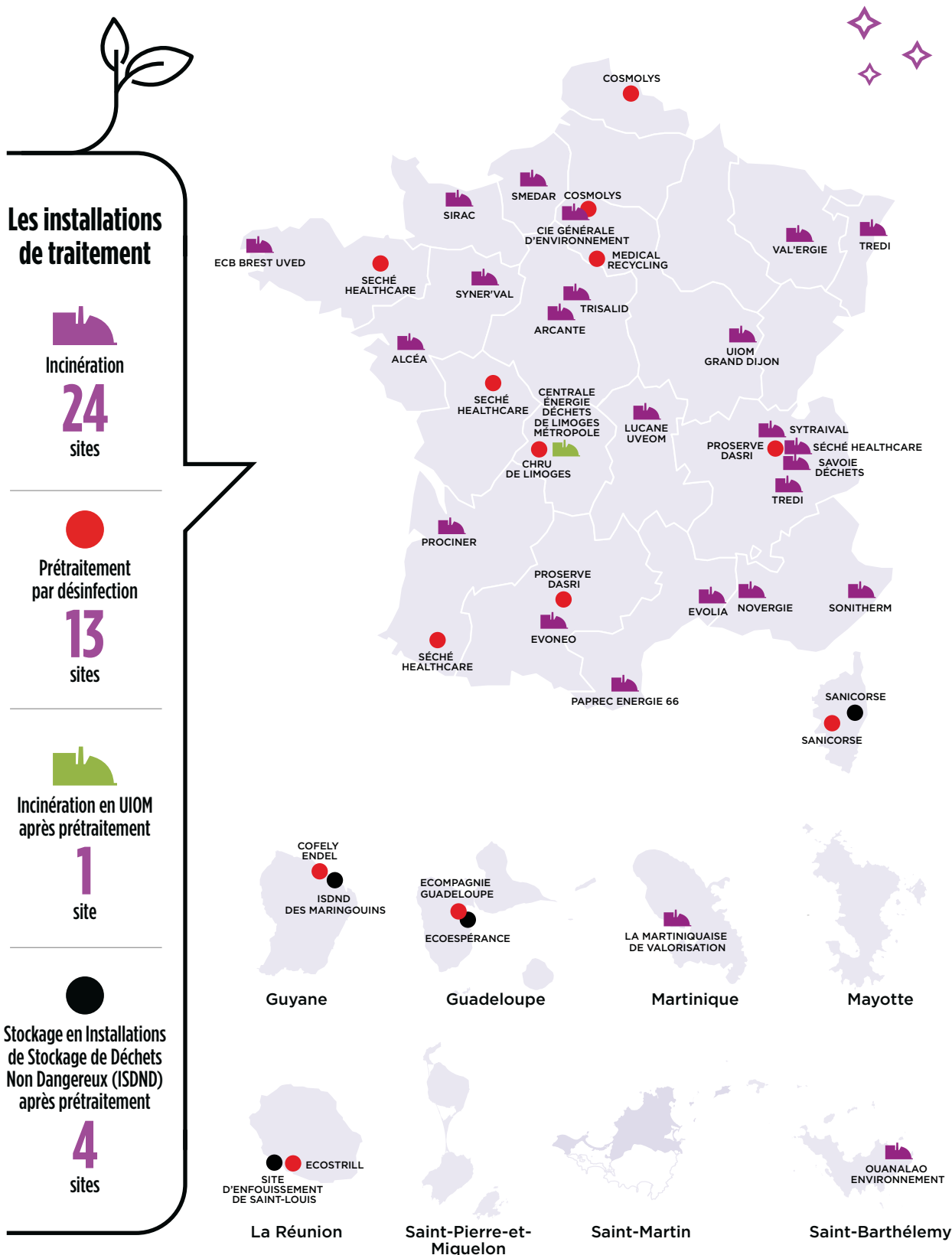
		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2024)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2024 - POIDS BRUT		QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2024 - POIDS NET	
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	TOTAL	TOTAL REGION	TOTAL	TOTAL REGION
MÉTROPOLE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	311	5	316	3 240	32 327,92	286 817,92	18 918,39
		Hauts-de-Seine	416	6	422				
		Paris	770	20	790				
		Seine-et-Marne	329		329				
		Seine-Saint-Denis	351	10	361				
		Val-de-Marne	353	2	355				
		Val-d'Oise	303	1	304				
	NORMANDIE	Yvelines	355	8	363				
		Calvados	202		202	888	24 972,35	126 711,59	14 258,26
		Eure	136	2	138				
		Manche	129	7	136				
		Orne	78		78				
		Seine-Maritime	335		335				
	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	119		119	2 067	14 764,90	226 437,99	8 474,10
		Charente-Maritime	211	2	213				
		Corrèze	84	26	110				
		Creuse	51	15	66				
		Deux-Sèvres	114	2	116				
		Dordogne	124	47	171				
		Gironde	488	7	495				
		Haute-Vienne	138		138				
		Landes	110	23	133				
		Lot-et-Garonne	102	16	118				
		Pyrénées-Atlantiques	206	47	253				
	OCCITANIE	Vienne	135		135				
		Ariège	46	8	54	1 991	6 216,15	187 847,71	3 570,44
		Aude	134		134				
		Aveyron	86	34	120				
		Gard	235	5	240				
		Gers	48	26	74				
		Haute-Garonne	368	23	391				
		Hautes-Pyrénées	80	20	100				
		Hérault	379	2	381				
		Lot	53	28	81				
		Lozère	34		34				
		Pyrénées-Orientales	166		166				
		Tarn	122	4	126				
		Tarn-et-Garonne	68	22	90				
	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	381		381	1 039	43 429,90	137 912,54	25 080,85
		Maine-et-Loire	224		224				
		Mayenne	81		81				
		Sarthe	148		148				
		Vendée	205		205				
	RÉGION SUD	Alpes de Haute-Provence	55	4	59	1 785	5 047,07	130 227,37	2 912,32
		Alpes-Maritimes	404		404				
		Bouches-du-Rhône	714		714				
		Hautes-Alpes	46	17	63				
		Var	355		355				
		Vaucluse	190		190				
OUTRE-MER	GUADELOUPE	Guadeloupe	142		142	142	11 599,25	11 599,25	6 732,40
	GUYANE	Guyane	48		48	48	2 806,70	2 806,70	1 627,88
	LA RÉUNION	La Réunion	242	1	243	243	22 678,95	22 678,95	13 330,40
	MARTINIQUE	Martinique	129	2	131	131	9 724,45	9 724,45	5 785,15
	MAYOTTE	Mayotte	27		27	27	1 740,00	1 740,00	1 009,20
	ST-BARTHÉLEMY	St-Barthélemy	3		3	3	20	20	11,60
	SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11		11	11	413,50	413,50	231,41
	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3			
TOTAL		19 324	899	20 223	20 223	2 071 232,91	2 071 232,91	1 203 473,53	1 203 473,53
MONACO		16		16	16	395	395	232	232

ANNEXE 5



LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DES DASRI PERFORANTS SANS ÉLECTRONIQUE

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	POIDS BRUT AVEC VACCINS (KG)
Salaise-sur-Sanne	TREDI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	164 098
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	29 916
Bayet	LUCANE UVEOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	3 598
Vénissieux	PROSERVE DASRI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Banalisation		18
Vénissieux	SÉCHÉ HEALTHCARE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération		2 247
Villefranche-sur-Saône	SYTRAIVAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération		208
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	88 412
Brest	ECB BREST UVED	BRETAGNE	Incinération	UIOM	16 894
Saint-Gilles	SECHÉ HEALTHCARE	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	118 021
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	1 776
Saran	TRISALID	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	9 261
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	9 374
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-Incineration DD	72 458
Ludres	Val'ERgie	GRAND EST	Incinération	UIOM	104 542
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	182 582
Bondoufle	MEDICAL RECYCLING	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecodas T1000	336 917
Cergy-Pontoise	CIE GÉNÉRALE D'ENVIRONNEMENT	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération		9 002
Saint-Ouen-l'Aumône	COSMOLYS	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	126
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	33 982
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	92 729
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération Spécifique DASTRI	181 120
Limoges	CHRU DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	65 415
Pau	SECHÉ HEALTHCARE	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation		611
Fleuré	SECHÉ HEALTHCARE	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecosteryl 250	67 491
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	66 660
Calce	PAPREC ÉNERGIE 66	OCCITANIE	Incinération	UIOM	28 231
Giroussens	PROSERVE DASRI	OCCITANIE	Banalisation		30 095
Toulouse	EVONEO	OCCITANIE	Incinération	UIOM	64 855
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	104 085
Le Mans	SYNER'VAL	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	10 253
Vedène	NOVERGIE	PACA	Incinération	UIOM	128 244
Nice	SONITHERM	PACA	Incinération	UIOM	395
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	12 013
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	2 807
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	23 457
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	9 724
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	20
TOTAL					2 071 637

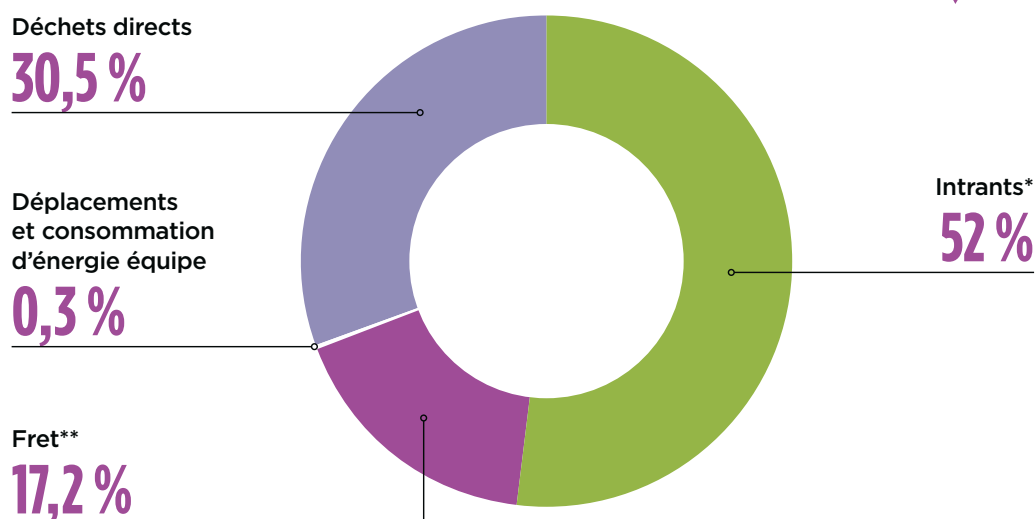


ANNEXE 6

BILAN CARBONE

Le total des émissions de gaz à effet de serre générées par le circuit des boîtes jaunes en 2024 s'élève à 5 135 tonnes équivalent CO₂. Rapportées au poids brut traité, cela représente 2,48 t CO₂ par tonne de DASRI.

Répartition des émissions de GES par poste (en %)



*GES générés par les boîtes, les caisses carton et les fûts plastique lors de leur production.

**GES générés par le transport des boîtes, des caisses carton et des fûts plastique, l'approvisionnement des pharmacies par le logisticien DASTRI, la collecte des déchets dans les PDC par les opérateurs et leur transport sur les sites de traitement.

L'un des principaux leviers pour améliorer la performance environnementale repose sur le réemploi des boîtes, aujourd'hui à usage unique. Outre la réduction du nombre de boîtes produites et des tonnages à traiter, ce dispositif serait également bénéfique pour les pharmacies puisqu'il réduirait l'emprise au sol du stockage, les DASRI en attente d'enlèvement étant alors stockés en vrac et non plus dans les boîtes. Le principe d'une expérimentation ayant été validé en réunion interministérielle en décembre 2024, suite au dépôt par DASTRI d'un dossier auprès de France Expérimentation, des groupes de travail impliquant des patients, des pharmaciens et des opérateurs seront organisés courant 2025 en amont du lancement de l'expérimentation.

ANNEXE 7

DONNÉES FINANCIÈRES

13 545 976 euros HT ont été engagés sur l'exercice 2024 pour les missions relatives aux DASRI patients sous agrément.

Répartition budgétaire selon les pôles

Opérations DASRI et e-DASRI

Opérations DASRI sans électronique

- fabrication des boîtes à aiguilles jaunes, des caisses carton et des fûts plastique
- logistique de distribution des boîtes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement
- systèmes d'informations

Opérations DASRI avec électronique

- fabrication des boîtes violettes et des caisses carton
- logistique de distribution des boîtes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement
- systèmes d'informations

Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

Recherche et Développement

- études pour le recyclage des plastiques de e-DASRI
- études techniques pour optimisation des processus de broyage et de tri des fractions matière du DASTRI LAB
- élaboration de tests DM sécurisés
- participation à l'établissement d'un référentiel des DM sécurisés dans le cadre de la révision de la norme ISO23908
- participation à une démarche d'innovation (hacking health) contenants réutilisables

77,5 %

8,9 %

8,7 %

1,9 %

2 %

1 %

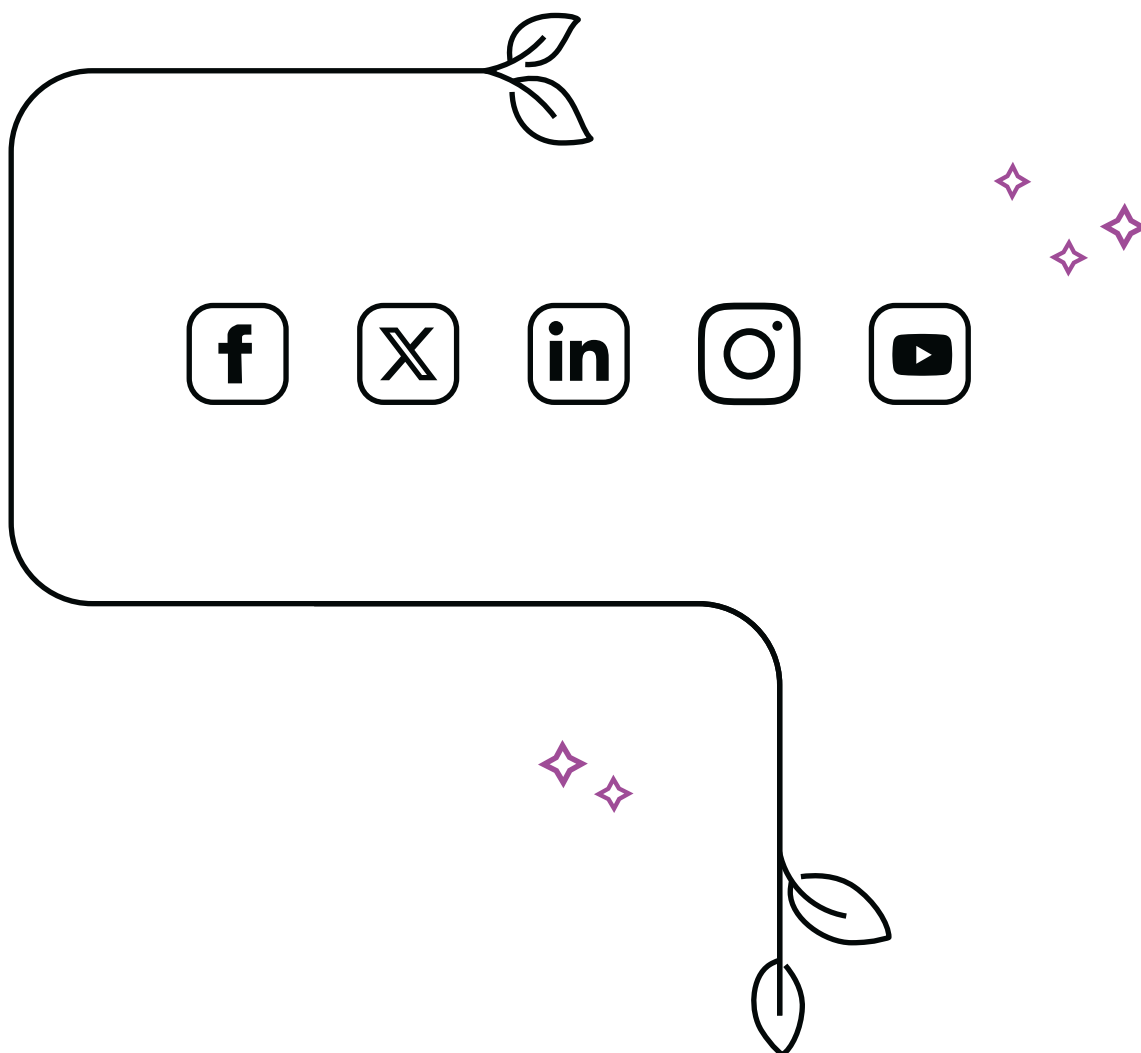
Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

Par ailleurs, une écocontribution de 481 300 euros HT a été versée par les pharmaciens ayant opté pour la solution de prise en charge par l'éco-organisme de leurs DASRI issus de vaccination prévue par la convention DASTRI / FSPF. Elle finance des démarches de formation, d'innovation et de projets de recherche et développement écoresponsable en lien avec les attentes des pharmaciens.



40 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : 01 83 62 29 55

www.dastri.fr